

Regards

sur l'histoire

de La Seyne-sur-Mer
Six-Fours et Saint-Mandrier

Silences et tabous

Mœurs, drogue, raison d'état...l'histoire dont on ne parle pas

Compte rendu du 20^e colloque
30 novembre 2019

Association pour **l'Histoire et le Patrimoine Seynois**
BP 10315 - 83512 La Seyne-sur-Mer - Tél. 07 87 58 62 68
Site : www.histpat-laseyne.net - Courriel : laseynehps83@gmail.com



Sommaire

- **Éditorial** par Françoise Manaranche
- **Julien Gomez Estienne**
Filles et garçons de joie,
la prostitution entre 1918 et 1939
- **Jacqueline Viollet-Repetto**
Prostitution, l'évolution de la situation
entre 1939 et les années 50.
- **Henri Ribot**
2018, mystère en sous-sol
autour de l'Atelier Mécanique
- **Daniel Blech**
OSIRAK-1969, une affaire explosive
aux chantiers navals de La Seyne
- **Marie Paule François**
Fumeries d'opium,
paradis empoisonnés de 1900 à 1935
- **Yolande Le Gallo**
Un opium mondain à La Seyne ?

Nous remercions M. Marc Vuillemot, maire de La Seyne-sur-Mer, pour l'aide matérielle et l'intérêt porté à nos travaux ; nous remercions les membres de l'association et les amis qui ont participé à l'élaboration du colloque annuel et de cette revue. Nous remercions chaleureusement les intervenants pour leur disponibilité et leur travail :

Julien GOMEZ-ESTIENNE, directeur du musée de Balaguier
Jacqueline VIOLLET-REPETTO, membre du CA d'HPS
Henri RIBOT, président du Centre Archéologique du Var
Daniel BLECH, membre du CA d'HPS
Marie Paule FRANÇOIS, membre du CA d'HPS
Yolande LE GALLO, membre du CA d'HPS

Directrice de la publication : Françoise Manaranche
Photo de couverture : *Coffret, nécessaire à opium*
Crédits photographiques : voir sources des documents

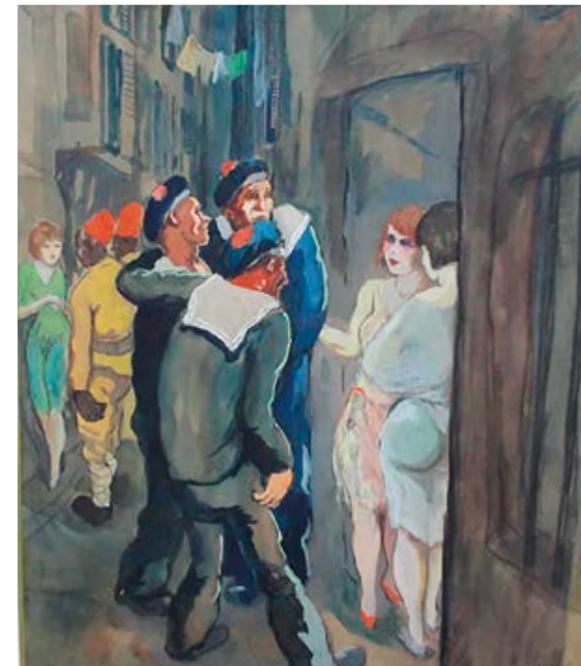
Julien Gomez-Etienne

Filles et garçons de joie

La prostitution dans la rade de Toulon 1918-1939

Pierre Loti, Claude Farrère, Francis Carco, Joseph Kessel ou encore Jean Cocteau ont mentionné dans leurs écrits les charmes tarifés de Toulon, soulignant le lien intime qui unit la ville et la prostitution.

Néanmoins, ce thème n'a pas encore fait l'objet d'études historiques. Ce vide s'explique en partie. En effet, longtemps sujet tabou, l'histoire de la sexualité est assez récente. Parler de prostitution ne fait que rajouter un second tabou, celui du rapport de la société à l'argent. Force est de constater que c'est bien après les médecins, écrivains, psychanalystes, hommes d'église, philosophes et hommes politiques que les historiens se sont intéressés à ce sujet.



Rue de Toulon. Fred Pailhes

LES SOURCES

L'essentiel de ce travail, qui aborde la prostitution des deux sexes à Toulon durant l'entre-deux-guerres, repose sur l'exploitation des Archives départementales du Var. Ces archives sont complétées par quelques récits d'écrivains et les œuvres d'artistes, qui semblent les rares témoins de leur époque sur le sujet. Les sources sont essentiellement produites par des hommes : médecins, militaires, policiers, magistrats, clients. De fait alors, l'étude qui concerne la sexualité des hommes est vue sous le prisme des hommes.

LES MOTS POUR LE DIRE

Les mots utilisés au début du XX^e siècle ne sont pas forcément les mêmes que ceux que nous utilisons de nos jours pour décrire un même phénomène. De manière générale, les documents parlent de femmes ou filles publiques pour parler des prostituées. Ce mot n'a pas d'équivalent pour les hommes. Pour ces derniers, on trouve plutôt les mots "débauchés", "compagnons de débauche", "pédérastes", "invertis" ou "homosexuels". Si le mot prostitué au masculin n'apparaît pas, on trouve cependant les périphrases "qui s'adonne à la prostitution", "qui vit de..." ou encore "qui tire profit de...". Plus fréquemment on trouve les expressions

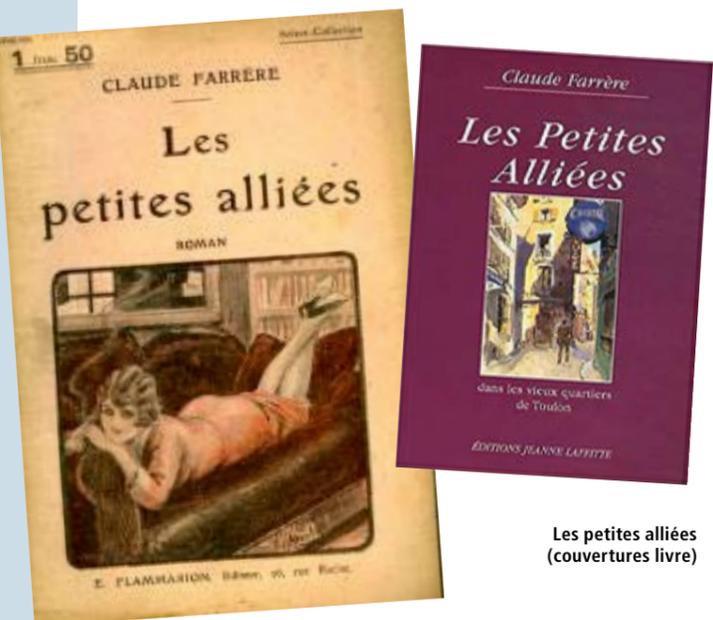
plus neutres : "par appât du gain", "par intérêt".

Les prostituées sont quant à elles classées en plusieurs catégories. Les prostituées qui travaillent dans les maisons de tolérance sont appelées filles ou "femmes de maison", ou bien "pensionnaires".

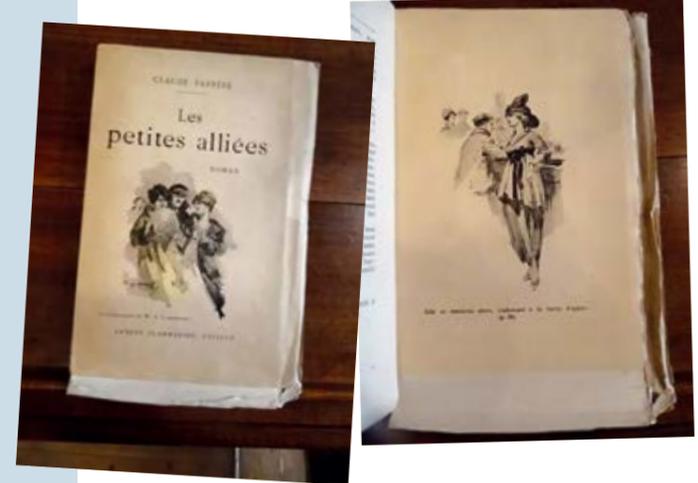
Viennent ensuite les "filles isolées", "filles soumises", "isolées en carte" ou bien encore "femmes de la ville". Ces dernières ont un domicile particulier. Déclarées, elles sont soumises à un contrôle sanitaire régulier. À La Seyne par exemple, on n'en compte aucune en 1933 et 5 en 1936. À Toulon, il y en a 68 en 1934. Et enfin la prostitution clandestine qui est définie en ces termes par le Dr Jeannel en 1868 : "On appelle prostituées clandestines ou insoumises celles qui, vivant de leur corps, on l'adresse de se soustraire à l'inscription, c'est-à-dire à la surveillance spéciale et aux visites sanitaires périodiques"¹

Ce sont donc les "insoumises", "marcheuses", "pierreuses", "femmes de terrain", ou encore "clandestines vraies", par opposition aux occasionnelles. On trouve également les "filles à parti" qui s'apparentent aux demi-mondaines immortalisées en 1923 par Claude Farrère dans *Les petites alliées*.

¹ / Dr Julien Jeannel, *De la prostitution dans les grandes villes au XIX^e siècle*, Paris, JB Ballière, 1868, p 214



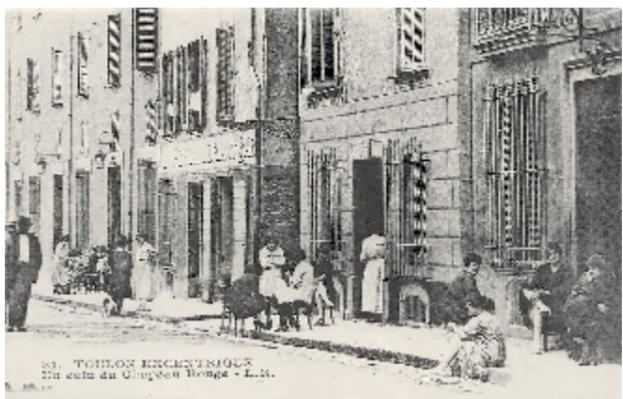
Les petites alliées (couvertures livre)



LA RÉGLEMENTATION

C'est au XIX^e siècle que l'État commence à réglementer la prostitution. Les maisons de tolérance naissent officiellement sous l'Empire. Le 12 octobre 1804, le fonctionnement des maisons est arrêté et le 14 juin 1823 à Paris, le préfet de police Guy Delavaud édicte un règlement qui sert de modèle à tous ceux qui seront rédigés en province et qui reste en vigueur jusqu'en 1946. Le médecin Alexandre Parent-Duchatelet écrit en 1836 : "L'idée de reléguer les prostituées dans quelques coins de la ville et de les y parquer en quelque sorte a toujours souri aux personnes qui, reconnaissant l'impossibilité de détruire la prostitution et la nécessité de la tolérer, ont cherché les moyens d'en diminuer les inconvénients"². Dans le cadre des grands aménagements urbains du milieu du XIX^e siècle apparaissent les "quartiers réservés". Celui de Toulon se situe dans le quartier de la Visitation à l'extrémité Nord-Est de la vieille ville et prend le nom de *Chapeau rouge* en une référence à une auberge qui avait pour enseigne une toque de cardinal.

2 / Alexandre Parent-Duchatelet, *De la prostitution dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, tome 1, 1836, p 351



Quartier du Chapeau rouge

Si la prostitution est une activité légale pour les deux sexes, la loi condamne à la fois ses manifestations visibles, tels que le racolage ostentatoire ou l'attentat à la pudeur, son exploitation (le proxénétisme) ou les atteintes des mineurs avec le délit d'excitation de mineurs à la débauche.

LES ACTEURS

LE MAIRE ET LE PRÉFET

Ce sont les maires qui fixent la réglementation sur la prostitution dans leur commune, même si l'essentiel des règlements reprend les dispositifs législatifs et réglementaires nationaux. Chaque ville a néanmoins la possibilité de l'adapter à ses spécificités locales. Le préfet fait, quant à lui, le lien entre le commissaire de police, le ministère de l'Intérieur, le préfet maritime et les maires.

LA POLICE

La place de la police est primordiale et les principales sources disponibles émanent de ce service. Son rôle s'organise autour de trois axes que sont la surveillance, le contrôle de la réglementation et la répression des délits. Il faut noter que depuis la loi du 4 novembre 1917, Toulon et La Seyne disposent d'une police nationale à la différence de toutes les autres communes du département pour lesquelles la sécurité est assurée par des policiers municipaux. La surveillance policière s'exerce dans certains cas très précis où l'ordre public et la sécurité de l'État peuvent être mis en péril. La région toulonnaise semble donc plus sujette à surveillance que ne le sont par exemple Draguignan ou Saint-Raphaël. La police semble tolérer la prostitution clandestine et n'agit que lors de plaintes : la dénonciation de commerçants, de voisins, ou de parents inquiets. La prostitution masculine est beaucoup plus surveillée et parfois même réprimée malgré sa licéité ; le 1^{er} décembre 1931 le chef des services de police écrit "Toulon est la ville de prédilection des homosexuels. C'est une réputation dont cette ville se passerait volontiers... Il importe que Toulon soit délivré du honteux trafic qui le déshonore aux yeux des étrangers"³. Le contrôle concerne quant à lui la prostitution réglementée : maisons et filles isolées. La réglementation est aussi contraignante que précise ; cela consiste, entre autre, à

3 / Archives départementales du Var 8 M

l'affichage de documents, au respect des règles d'hygiène, à la tenue de registres, à la fermeture des volets, au respect des horaires d'ouverture... La répression commence quant à elle par des interpellations et des auditions au commissariat ; pour les femmes ce sont surtout des étrangères en situation irrégulière ou celles que ne se soumettent pas au contrôle sanitaire. Pour les hommes, clients et prostitués confondus, les interpellations sont fréquentes. Néanmoins, seuls sont remis à la justice les quelques affaires qui relèvent du code pénal.

LA JUSTICE

À l'exception de l'attentat à la pudeur, les femmes sont rarement inquiétées par la Justice qui s'intéresse plus à leurs logeurs ou aux proxénètes. Pour les hommes, on trouve deux délits : l'attentat à la pudeur et l'excitation de mineur (de moins de 21 ans) à la débauche. Pour ces deux délits, les peines oscillent entre deux et six mois de prison avec ou sans sursis.

LA MARINE

La Marine, et plus largement l'Armée, s'est toujours intéressée à la prostitution. Elle est autant liée au moral du soldat qu'à sa santé physique, tous deux nécessaires à la bonne marche des opérations militaires. Outre cette tolérance et cet encadrement, l'Armée se méfie de la prostitution. Rappelons-nous de l'affaire Benjamin Ullmo en 1908. Pour les beaux yeux de la belle Lison, une prostituée, le jeune officier a fait chanter l'État et a essayé de vendre des plans à l'Allemagne. Cette peur de la trahison est d'autant plus forte lorsqu'elle concerne la prostitution des marins. En effet, l'état-major craint avant tout que les marins qui rencontrent de riches étrangers ne leur livrent certaines



Marin à l'accordéon, A. Lhote

informations secrètes. En 1922, le vice-amiral Vindry écrit "il y a des raisons de croire que certains services de renseignements peuvent user des relations établies entre homosexuels pour le compte de l'espionnage, évitant de recourir au classique intermédiaire féminin"⁴. Régulièrement, des bars et dancings fréquentés par des homosexuels vont être interdits aux marins, sur ordre du préfet maritime.

LES PROFILS

La moyennes d'âge des filles se situe entre 21 et 30 ans, mais dépasse régulièrement les 40 ans (en 1936 par exemple plusieurs ont plus de 50 ans) ; l'âge des garçons interpellés est plus restreint : entre 18 et 25 ans. Les documents consultés montrent que les prostituées déclarées sont toutes françaises. Généralement les prostituées ne sont pas originaires de Toulon mais viennent des départements limitrophes ou d'autres régions. Si la majorité des garçons sont Français, on note quelques Italiens, mais aussi des représentants de l'empire colonial (Maghreb essentiellement). Parmi les Français on note un nombre important de Corse et d'Alsaciens. À l'exception des clandestines et des occasionnelles, les filles publiques n'exercent pas d'autre métier, il s'agit d'une activité à temps plein ; les garçons, quant à eux, sont toujours qualifiés par leur profession ; l'activité semble donc plus occasionnelle. La notion de prostitution masculine est d'ailleurs plus ambiguë. Il est en effet plus difficile, à partir des seules archives, d'établir si une relation est tarifée ou non. On compte néanmoins, sur 49 hommes recevant une contrepartie financière, 29 marins, 9 ouvriers, 1 barman, 1 groom, 1 chanteur, 1 spahi, et 3 personnes sans emploi.

LES CLIENTS

Peu d'informations sont disponibles sur les clients des filles publiques. La police et les pouvoirs publics tiennent à l'anonymat de cette population et préserve ce qui relève de la vie privée. Mis à part les récits qui évoquent la présence de militaires cela reste très imprécis. On ne sait rien sur l'âge et le profil des clients. La police est beaucoup plus intrusive pour les clients homosexuels. Pour 49 hommes accusés de se prostituer, on compte 26 clients avec une moyenne d'âge de 46 ans dont seulement 7 Toulonnais.

LES TENANCIÈRES, RABATTEURS ET MAQUEREUX

La maîtresse de maison est à la tête de son établissement, même si son mari opère souvent dans l'ombre ; c'est elle qui recrute ses pensionnaires et doit aussi tenir un registre avec les noms des clients. Le rabatteur est celui qui va chercher les marins aux abords de l'arsenal et du port soit pour les amener dans des établissements avec des prostituées clandestines, soit pour les inviter à se prostituer eux-mêmes. Quant au maquereau, le proxénète, sa présence dans les archives est marginale. Dès lors qu'il n'y a pas de trouble à l'ordre public, la police semble le tolérer.

4 / Archives départementales du Var 8M322

LES TARIFS

Le prix d'une passe avec une fille est en général de 5F et peut s'élever jusqu'à 20 F. Pour un garçon il oscille entre 20 à 100 F, avec une moyenne de 50 F. Les filles insoumises ont un revenu journalier de 70 et 90 F. ; les filles en maison de 50 à 60 F. mais elles sont logées et nourries.

LES LIEUX

La prostitution a sa géographie, que ce soit pour la rencontre ou pour la consommation de l'acte.

La rencontre : elle se fait dans trois types de lieux : les maisons de tolérance, les débits de boissons (bars, dancings...) et la rue. On les retrouve pour les deux sexes, mais à des degrés différents. En théorie la présence de garçons dans les maisons closes est prohibée. C'est cependant largement le cas à Paris où les tenancières n'hé-

sitent pas à multiplier l'offre afin de satisfaire une clientèle la plus large possible. À Toulon, aucun rapport de police n'en fait mention. Les débits de boissons nécessitent une approche beaucoup plus longue et permettent au client de faire connaissance avec de potentiel(le)s partenaires avant de faire son choix. Y opèrent surtout les clandestines. La rue enfin : pour les filles, c'est clairement le quartier réservé ; pour les garçons, on note surtout la place de la Liberté et à moindre mesure l'avenue Vauban, la place d'armes et le boulevard de Tessé.

La consommation de l'acte : elle se fait soit directement dans la rue, soit chez la prostituée dite isolée, soit dans l'arrière-salle des bars, soit à l'hôtel.

LES MAISONS DE TOLÉRANCE

C'est la loi du 3 avril 1903 qui organise le fonctionnement des maisons de tolérance sous le contrôle de la police. Sur la période des années 1920-40, on compte une vingtaine de maisons dans la ville de Toulon et une autre vingtaine dans tout le reste du département dont trois à La Seyne. Ollioules, Six-Fours, Saint-Mandrier et Cuers sont les autres communes de la région toulonnaise à disposer de maisons.

LES MAISONS SEYNOISES :

En 1926 il n'y a pas de maisons de tolérance à La Seyne, néanmoins 4 bars sont autorisés à recevoir chacun deux femmes ; il s'agit du *Coquet*, rue Verlaque, le *Louis d'or* rue Faidherbe, le *Trianon* rue Mabily et le *Kiosque* avenue Gambetta. En avril 1927 Marie-Jeanne Lucioni, âgée de 29 ans, femme de chambre au *Luxuriant*, rue des remparts à Toulon, obtient l'autorisation d'ouvrir une maison à La Seyne. L'arrêté du 22 avril 1927 précise que cette maison doit se situer "dans le périmètre compris entre la route de la gare et la route de Reynier" et qu'elle "ne pourra en aucun cas être construite en bordure de ces routes". Le début des travaux voit la signature d'une pétition de 40 Seynois. Le maire s'en inquiète et écrit au préfet le 27 novembre 1928 afin de revenir sur son avis favorable. Or, l'enquête de police identifie une majorité de pétitionnaires comme des clients des bars du centre-ville. Cette maison est finalement construite et prend le nom de *Canari*.

Suivent en 1929 le *Modern' Kiosque*, qui héberge 5 femmes, puis le *Printania*. Toutes trois se situent dans le même quartier. En 1933, elles accueillent en tout 17 pensionnaires. Ce chiffre passe à 13 en 1936. Les patronymes des tenancières successives sont presque exclusivement de consonance italienne ou corse : Ida Broccardi, Louise Nérole, Jeanne Colombani, Thérèse Capasso.

LA SANTÉ

Thème primordial lié à la prostitution, celui de la santé. Ainsi, avant la réglementation sur l'organisation de la prostitution un arrêté du consulat du 3 mars 1802 prévoit la visite sanitaire obligatoire et bimensuelle des filles publiques. Pour notre période, une visite sanitaire hebdomadaire obligatoire est initiée en 1919. Un rapport du "Comité de propagande d'hygiène sociale et d'éducation prophylactique" indique en

1921 qu'"avant la guerre, (...) la syphilis tuait, au minimum, dans notre pays, 40 000 individus par an. (...) Dans les hôpitaux, parmi les malades de médecine générale, d'après les rares statistiques que nous possédons, on trouvait 25 % de syphilitiques."⁵ La présence d'affiches prophylactiques des services de l'État dans chaque chambre des maisons est obligatoire. La prise en charge va être de plus en plus poussée entre 1918 et 1939. Cette visite a lieu dans une annexe du commissariat de police, au sein même du quartier réservé, cela dure jusqu'en 1939. Pour les traitements, les femmes sont dirigées vers le petit dispensaire antivénérien situé dans la salle 14 de l'hôpital de Toulon.

Afin que le contrôle sanitaire soit le plus contraignant possible, toute soustraction engendre une peine de prison (3 jours pour un défaut de visite). En 1932, la visite sanitaire devient bi-hebdomadaire. Avant 1936, il n'existe pas de suivi administratif des filles. Les règles d'hygiène prophylactique laissent à désirer : le Dr Girard, alors médecin du Département, note par exemple que "le local ne comportait pas de gaz pour l'ébullition des instruments. Un seul spéculum tubulaire existait qui servait pour toutes les femmes sans aucun nettoyage"; 1936 est une année charnière car un arrêté du préfet du Var du 17 février réorganise le contrôle. Dirigé par le Dr Girard, le nouveau service mène alors un travail de concert avec la police pour faire inscrire d'office des clandestines. Ceci aboutit à une baisse des cas de syphilis, qui passent de 477 en 1936 à 154 en 1939, puis 41 en 1940. Le dispensaire de prophylaxie ouvre à La Rode en 1938 dans un bâtiment conçu à cet effet.

À La Seyne, par délibération du 19 janvier 1920, le Conseil municipal met à la disposition de la Ville, deux locaux au rez-de-chaussée du pavillon de la lingerie de l'hôpital. Il ouvre en 1922. Néanmoins, le 10 septembre 1934 la direction de l'hôpital proteste contre la suppression du dispensaire antivénérien seynois ouvert en 1922 et qui doit être mutualisé avec celui de La Rode.

Participent également à cette mission de santé publique, la Marine, via son service de santé, et les Douanes qui assurent une mission de prévention sur les navires de la marine marchande.

L'ASSISTANCE AUX PROSTITUÉES

Si la prostitution est un mal nécessaire, certaines politiques sont mises en œuvre pour venir en aide aux prostituées. On parle de "relèvement". Cette aide prend des formes diverses. On retrouve les ordres religieux, comme l'établissement Solidarité au Mourillon créé en 1926, des "comités de dames" qui s'engagent pour cette cause, et les assistantes sociales du Département qui officient au centre antivénérien. Selon les statistiques, ces dernières sortent de la prostitution une vingtaine de femmes par an dans les années 30. On trouve un comité à La Seyne, présidé par Mme Hubert, et dont le siège se situe à la villa Chenelaye, rue Jean-Jaurès.

5 / "Comité de propagande d'hygiène sociale et d'éducation prophylactique", AHP, janvier 1921 p 38

LA FIGURE DU MARIN

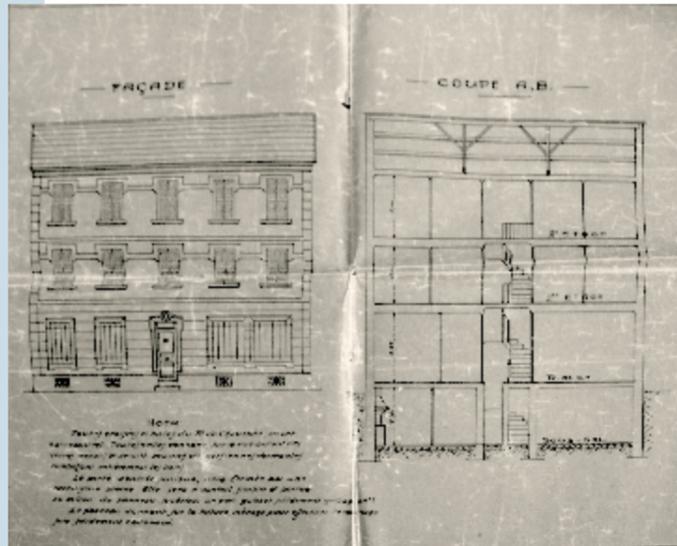
Le marin est régulièrement associé à la prostitution et on le retrouve aussi bien dans le rôle du client que du prostitué. De par son uniforme, il est immédiatement repérable. Cette même particularité le rend paradoxalement très anonyme. En 1938, Toulon compte 24 000 marins âgés de 18 à 25 ans.



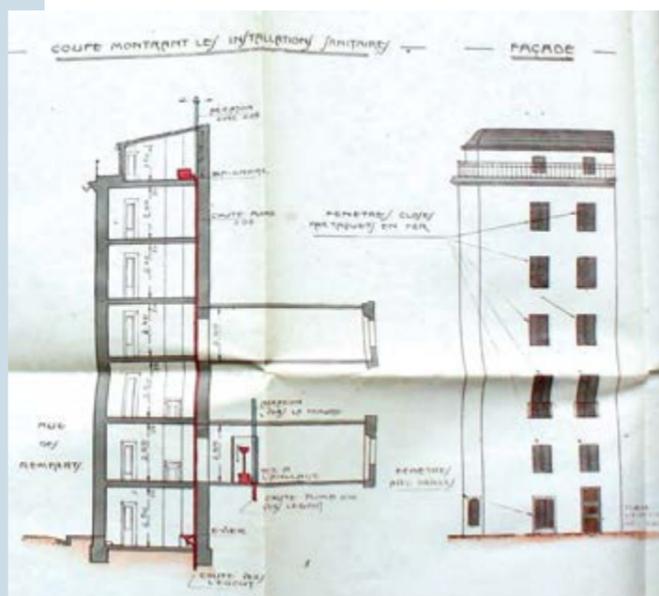
"Le marin et la putain" forment un vieux couple : "pour tenir le soldat dans l'isolement délibéré, la modicité de sa solde le prive d'échappée hors du monde militaire et de ses loisirs réduits et surveillés"⁶. La sortie au quartier réservé et la visite familiale semblent les deux seules exceptions. Pour ce qui est de la prostitution masculine, le sous-préfet accuse en 1925 la Marine ! "le vice atteint surtout les milieux maritimes... des matelots racolent, la nuit, tels de vulgaires filles soumises. Il existe à bord des navires de l'escadre et dans les services de la préfecture maritime des rabatteurs".

Le 16 novembre 1928 le directeur de la sûreté générale de Toulon écrit : "Les pédérastes civils ont un goût très prononcé pour les sujets appartenant à la marine de guerre, surtout les étrangers. Le matelot, soit comme costaud, soit comme mignon, est particulièrement recherché et une industrie clandestine s'est développée pour exploiter cet engouement". En 1934, ce prototype de prostitué en uniforme va être au cœur d'une affaire nationale, l'assassinat d'Oscar Dufrenne, directeur de la salle de spectacles parisienne Le *Palace*.

6 / BENOIT (Christian), *Le soldat et la putain, histoire d'un couple inséparable*, éd Pierre de Tailleac, 2013



À Toulon, comme à La Seyne, la construction des maisons de tolérance répond à la double exigence de la discrétion (fenêtres closes, verres dépolis, persiennes dormantes) et de l'enfermement (barreaux aux fenêtres du rez-de chaussée, cadenas)

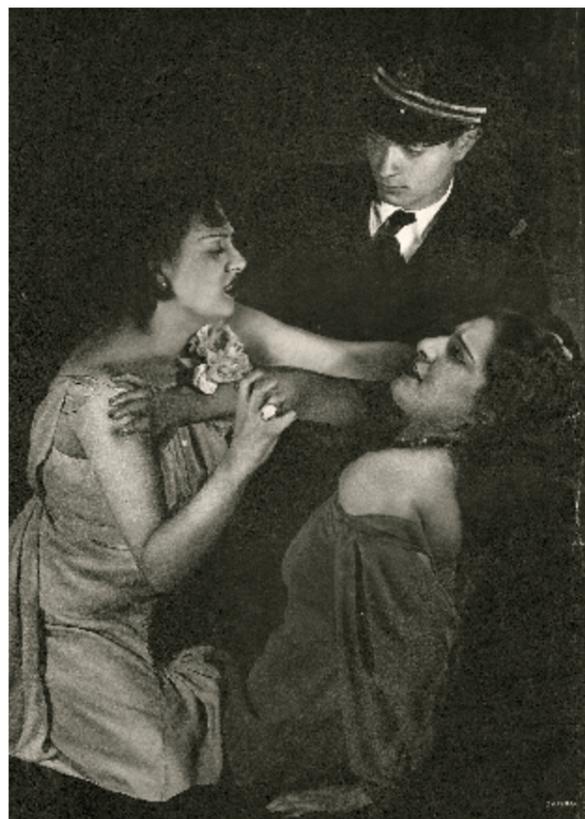




LA REMISE EN CAUSE DES MAISONS DE TOLÉRANCE

La question de la tolérance de la prostitution fait débat au cours des années 30. En effet, l'opposition entre abolition et réglementation est de plus en plus marquée à mesure que l'on avance dans les années 20 et 30. La mortalité masculine de la Première Guerre mondiale a pour premier effet de réduire considérablement le taux de natalité. Ce faisant, la loi du 31 juillet 1920 réprime la provocation à l'avortement et la propagande anti contraceptive. Dans cette même logique, une relation sexuelle tarifée a un double inconvénient, d'une part elle est inféconde et d'autre part, elle peut propager des maladies qui rendent stérile. Pour le législateur de l'époque, la France a besoin d'hommes sains pour accroître sa population. Un mouvement abolitionniste commence à se former à cette période. En 1924 est fondée l'association dauphinoise d'hygiène morale ; en 1925 le département du Bas-Rhin ferme ses maisons de tolérance. En 1926, la féministe Marcelle Legrand-Falco fonde "l'Union contre le trafic des êtres humains". Cette dernière dénonce notamment la corruption d'une partie de la police chargée d'encadrer la prostitution. Le 1er janvier 1931, c'est au tour de Grenoble de fermer ses maisons de tolérance et d'instaurer un suivi sanitaire libre pour les prostituées.

À Paris, est débattu au Parlement en 1936 le projet de loi d'Henri Sellier qui vise à fermer les maisons de tolérance. Voté par l'Assemblée nationale, il est cependant rejeté par le Sénat. La loi qui est votée le 23 décembre 1936 est largement revue et aboutit néanmoins à l'interdiction d'ouvrir de nouvelles maisons de tolérance tout en fixant une liste d'exceptions ; Toulon, bien évidemment, y figure. Ce type de prostitution semble pourtant sur le déclin. Tout d'abord, en ces temps de crise économique, le recours aux maisons closes est plus contraignant pour le client car il a un coût plus important. Ce dernier est alors tenté d'avoir recours à des filles isolées ou à des clandestines. En outre en 1937, les tenancières de la Matelote à Toulon et du Canari à La Seyne sont écrouées pour "trafic de femmes". En novembre 1939 ce sont trois maisons toulonnaises qui sont fermées pour racolage et la prostitution clandestine n'a jamais été aussi présente, notamment dans les bars de la basse ville.



??? LÉGENDE ???



Rue Cavagneau

Jacqueline Viollet-Repetto

La prostitution dans le Var vers la fermeture des maisons closes (1939-1960)

ÉTAT DES LIEUX À LA VEILLE DE LA GUERRE

UNE PRÉSENCE DIFFUSE DANS LE DÉPARTEMENT, FORTE À TOULON



1939 : communes où sont présentes une ou plusieurs maisons closes

Présente sur l'ensemble du département, la prostitution revêt des formes différentes : maisons closes, prostituées en carte et prostitution clandestine. Si les maisons de tolérance font l'objet d'enquêtes administratives et policières dont les traces subsistent dans nos archives, faute de données précises, l'ampleur de la prostitution clandestine est beaucoup plus difficile à évaluer.

En 1939, un certain nombre de communes compte au moins une maison close. C'est le cas de Hyères, Saint-Raphaël, Brignoles, Cuers, Puget-sur-Argens, Le Muy, Saint-Tropez, Draguignan, Six-Fours, Ollioules. Trois agglomérations regroupent plusieurs. La Seyne, 3 (*Le Modern Kiosque, le Canari et le Printania*) situées route de Toulon, à la sortie de la ville. Fréjus, 4 (*Le Chabannais, le Bambou, le Chalet Yvonne et le Cabanon*) situées non loin des camps militaires (9 000 h.)¹.

Toulon, bien sûr, domine avec 23 maisons closes (*Le Luxuriant, Les Camélias, Les 3 Etoiles, Le Palass', Le Sphinx, Le Cythéria, Le Moulin Rouge, le Pigal's, le Perroquet, le Cristal, le Panier Fleuri, Le Grand 13, Le Trianon,*

¹ / Pendant la Grande Guerre, les camps militaires de Fréjus comptent entre 20 et 40 000 soldats appartenant aux troupes coloniales. Six maisons closes fonctionnent durant le conflit à Fréjus/Saint-Raphaël, quatre à partir de 1919.



◀ Le quartier réservé : le quartier de la Visitation ou du Chapeau Rouge. (Source, Amis du Vieux Toulon et de sa région)

▼ Liste des maisons closes (Source, Archives départementales du Var) Doc 4. Et Doc 5. Quartier réservé : cartes postales

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1940

MAISONS DE TOLÉRANCE	NOMBRE DE PENSIONNAIRES
Boule-Rouge	8
Cristal	7
Moulin-Rouge	7
Panier-Fleuri	6
Matelote	6
Grand 13	6
Java	4
Perroquet	7
Parisienne	6
Cythéria	2
As-de-Trèfle	3
Camélia	5
Flamboyant	5
Petits-Carreaux	7
Luxuriant	6
Maison-Blanche	8
Montmartre	6
La Féria	7
Sphinx	7
Trois-Etoiles	7
Pigalss	6
Palass	5

Soit : 23 maisons et 181 pensionnaires.

Nombre de filles isolées : 80 à 90.

Il existe dans le quartier de la Visitation une maison

La Matelotte, La Java, La Parisienne, le Flamboyant, la Maison Blanche, le Montmartre, la Feria, Les Petits Carreaux, l'As de Trèfle). Situées dans le quartier réservé du Chapeau Rouge (entre le cours Lafayette et les remparts), 130 pensionnaires y vivent sous la coupe d'une matrone et d'une sous-maitresse.

Un rapport établi en 1939² évalue pour l'ensemble du département un total de 425 prostituées dont 220 pensionnaires. Statistiques sans doute sous-évaluées dans la mesure où la prostitution clandestine se développe au cours des années trente alors que l'engouement pour les maisons closes faiblit. Par rapport au début du siècle (1901) le nombre de maisons de tolérance passe de 55 (et 236 pensionnaires) à 23 (et 130 pensionnaires) à Toulon. Les rapports de police établis à la veille de la guerre signalent à plusieurs reprises l'arrestation de femmes pour racolage dans les rues de la ville situées en dehors du quartier réservé (rues Courbet, Pasteur, Équerre, Micholet, Chevalier Paul, de la Corderie...). De janvier à mai 1939 pas moins de 406 P.V. sont dressés.

Cette évolution ne manque pas d'inquiéter les autorités du département, en particulier le directeur de l'Office de prophylaxie antivénérienne de Toulon et du Var, le Dr Girard. Selon lui, 30% des malades aiguës hospitalisées en 1939 sont des prostituées clandestines, 8% des prostituées en maison, faisant l'objet d'une surveillance rigoureuse. Voila qui conforte les tenants des maisons closes à un moment où le débat - pour ou contre leur abolition - fait rage.

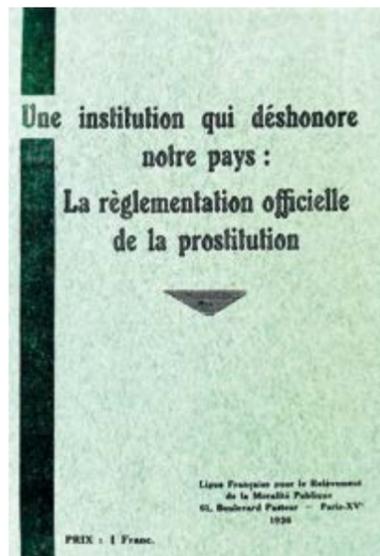
UN DÉBAT RÉACTIVÉ À LA VEILLE DE LA GUERRE : FAUT-IL OU PAS ABOLIR LES MAISONS DE TOLÉRANCE ?

Déjà, durant l'entre-deux-guerres, un certain nombre de maires ont pris les devants et fermé les maisons closes de leur ville (Colmar, Strasbourg, Grenoble, Sedan...).

Le 5 novembre 1936, Henri Sellier, ministre de la Santé Publique dépose sur le bureau du sénat un projet de loi envisageant la création d'un délit de racolage, la répression du proxénétisme ainsi que le traitement forcé de vénériens dénoncés par les médecins. Projet de loi aboutissant, s'il est voté, à la fermeture des maisons closes, à l'exception de celles ayant obtenu une dérogation exceptionnelle et temporaire. Soutenu par certains, rejeté par d'autres, ce projet ranime un débat vieux de plusieurs décennies.

D'aucuns - c'est le cas du Comité varois d'action contre l'immoralité publique en 1938 - estiment que la réglementation officielle de la prostitution déshonore le pays. En plaçant, sous le contrôle de l'administration les maisons closes, les pouvoirs publics leur confèrent une sorte de privilège et les révèlent par là, aux yeux de l'opinion publique, comme une véritable institution publique. Véritable école publique de dépravation, les maisons de tolérance consacrent l'asservissement de la femme. Illusoire, enfin, est le contrôle sanitaire des prostituées dans la mesure où il ne s'exerce que sur une minorité de femmes, où il ne concerne pas les hommes et éloigne les prostituées clandestines des centres de traitement par crainte de la police.

2 / Archives départementales du Var (ADV), cote 4 M 315.



Pour ou contre la fermeture des maisons closes (Source, Archives départementales du Var)

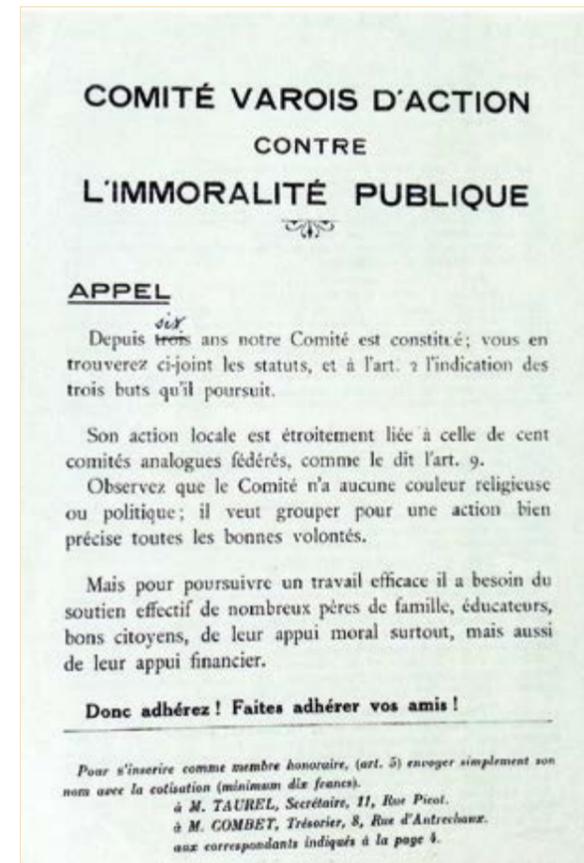
Courrier adressé par le comité au sous-préfet de Toulon le 1^{er} février 1938, extraits :

"Des articles sans nombre, des brochures et même des livres écrits spécialement pour défendre le système de la prostitution réglementée sont répandus à profusion... Ceux qui veulent à tout prix débarrasser la France de cette institution néfaste ont beaucoup plus de peine à faire connaître leurs arguments ; ils n'ont pas à leur disposition tout l'argent que les tenanciers et les trafiquants répandent abondamment pour défendre leurs intérêts... Cependant il se trouve que grâce à la générosité des personnes qui nous soutiennent, nous pouvons vous faire tenir un document succinct...". (Source ADV).

D'autres, au contraire, estiment que la prostitution, mal social, mal indestructible, est un commerce qu'on ne peut empêcher et qui, comme tout commerce doit être surveillé et contrôlé (fichage, surveillance médicale). Selon

eux, la réglementation officielle de la prostitution est une nécessité pour combattre le désordre social et lutter contre la propagation des maladies vénériennes. Convictions que partagent à Toulon, un grand nombre de personnes, comme par exemple Emmanuel Davin³ qui, en 1940, conclut son ouvrage consacré à l'histoire de la prostitution à Toulon ainsi : "Ces femmes sont toutes et uniquement dans leur sexe, c'est-à-dire purement animales. La façon de les parquer ne semble pas, à priori, être contraire à la civilisation".

La déclaration de la guerre en septembre 1939 met un terme, du moins momentanément, au débat opposant règlementaristes et abolitionnistes.



Appel du Comité varois d'action contre l'immoralité publique (Archives départementales du Var)

L'ÉVOLUTION DE LA PROSTITUTION AU COURS DU CONFLIT

Trois phases peuvent être retenues.

Au cours des premiers mois de guerre, la prostitution fait l'objet d'une surveillance accrue. Dès le 20 septembre, par crainte d'un développement du proxénétisme lié aux mouvements de population, ordre est donné aux préfets d'exercer une surveillance sévère sur les individus soupçonnés de se livrer à ce genre d'activité et de donner aux services de police des instructions pour que les gares, ports, centres

3 / Emmanuel Davin, La prostitution à Toulon, Ed. Tacussel, Marseille, 1940.

d'évacuation, centres d'accueil et d'hébergement soient surveillés⁴. L'arrivée dans le département de forts contingents de troupes coloniales, d'un grand nombre de marins à Toulon, incite l'autorité militaire à prendre le contrôle du service de santé de la région et à créer plusieurs BMC⁵ provoquant l'afflux d'un plus grand nombre de prostituées. Mouvement aggravé par la défaite de juin 1940 entraînant l'évacuation des populations de régions entières. De ce fait, non seulement la prostitution contrôlée s'accroît, mais surtout, comme le signale le Dr Girard en novembre 1940, la prostitution clandestine augmente considérablement dans toutes les communes du département.

4 / ADV cote 4 M 314.

5 / Bordel militaire de campagne

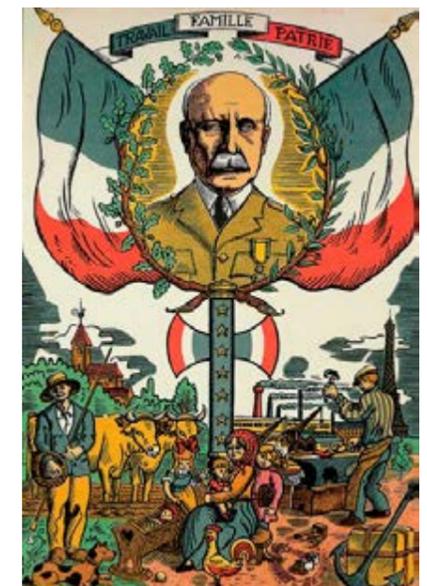
Le régime de Vichy et l'homosexualité

■ Ordonnance du 6 août 1942 : "Sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 3 ans et d'une amende... quiconque aura... pour satisfaire ses propres passions, commis un ou plusieurs actes impudiques ou contre-nature avec un mineur de son sexe âgé de moins de 21 ans".

Le régime de Vichy et les maisons closes

■ 31/12/1941, le gouvernement de Vichy vote une loi de finances assimilant les maisons closes aux spectacles de 3^e catégorie (courses d'animaux, courses cyclistes, bals...). Les propriétaires qui sont redevables au fisc de 8 à 18 % de leurs profits acceptent de bonne grâce de payer cet impôt car ils y voient une reconnaissance officielle de leur profession par le régime de Vichy.

■ Cette reconnaissance est confirmée le 11 avril 1942 lorsque les tenanciers des maisons closes sont admis au comité interprofessionnel de l'industrie hôtelière : les patrons de maisons closes sont désormais des honnêtes commerçants.

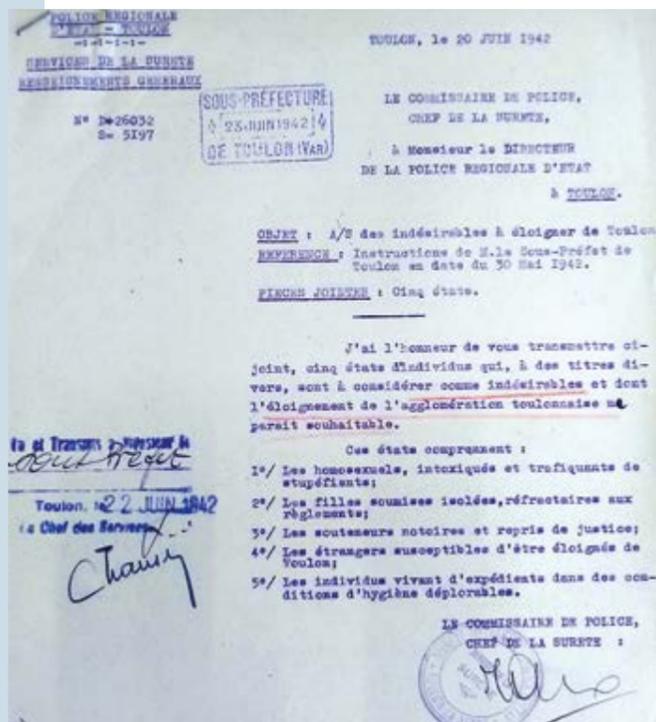


La Révolution nationale à l'ordre du jour : "Travail, Famille, Patrie". (Affiche de propagande du régime de Vichy, 1942).

L'arrivée au pouvoir du régime de Vichy en juillet 1940 s'accompagne d'une volonté de moralisation de la vie sociale. La prostitution est jugée immorale : immoralité de celles qui vendent ce qu'elles ne devraient offrir qu'à leur époux, dans un but de conception uniquement ; immoralité également de ceux qui organisent cet odieux commerce. Fort d'une entreprise ambitieuse de "Révolution nationale", l'État français se targue d'une profonde réforme de la législation de la prostitution. Les peines frappant les proxénètes sont alourdies (loi du 20 juillet 1940). Désireux de favoriser la prostitution close, le bordel, jusqu'ici toléré, reçoit un statut officiel et est assimilé progressivement à un commerce, imposé fiscalement et intégré au comité d'organisation professionnelle de l'industrie hôtelière. Une véritable collaboration sanitaire avec les troupes d'occupation est instaurée, on le verra dans notre département à partir de novembre 1942. Comment ces mesures, cet état d'esprit, se concrétisent-ils sur le terrain ?

Moraliser la vie sociale ? Une volonté approuvée par certains, tel le maire d'Ollioules qui dans un courrier adressé au sous-préfet en mai 1941⁶ réclame la fermeture de deux maisons closes, *Le Trianon* et *Le Chalet de la Source dit Chez Louissette* situées à l'entrée des gorges d'Ollioules, "Lieux peu recommandables pour la jeunesse d'Ollioules et des villages environnants... En concordance avec l'esprit qui doit régner en toute chose pour aboutir à une vraie Révolution nationale, il est inadmissible que des maisons de tolérance soient placées à l'entrée d'un des plus beaux villages de la région, fréquentés par de nombreux groupes de jeunes et des familles très honorables de la région". Le souhait du maire est exaucé et les deux établissements sont

6 / ADV cote 4 M 318



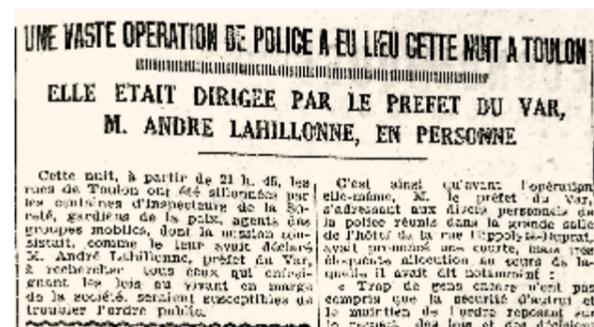
"Indésirables à éloigner de Toulon". (ADV)

fermés en août 1941. Du moins jusqu'à l'arrivée des troupes italiennes un an plus tard...

En juin 1942, le chef de la Sûreté demande l'éloignement de Toulon des homosexuels, intoxiqués et trafiquants de stupéfiants, souteneurs notoires et repris de justice, "filles soumises de bas étage réfractaires aux règlements, continuant de se livrer au racolage et constituant un danger certain pour la santé et la moralité publique"⁷.

De vastes opérations de police sont organisées sur ordre du préfet. Sous le titre "On épure", Le Petit Var en mai 1942 relate l'interpellation à Toulon de 800 personnes dans la rue et les établissements publics et l'arrestation de 8 prostituées pour racolage sur la voie publique. Quelques mois plus tard, en août, une rafle est opérée à La Seyne, aux Sablettes et à St-Mandrier aboutissant à l'interpellation de 250 à 300 personnes.

7 / ADV cote 2 W 54



● Une rafle à La Seyne, aux Sablettes et à Saint-Mandrier. — Suivant les instructions de M. le commissaire central de Toulon, la section de police judiciaire, en collaboration avec M. le commissaire de police de La Seyne et de ses services, a effectué le 13, entre 11 h. et 13 h. 15, une rafle dans la ville de La Seyne et ses faubourgs, y compris les agglomérations de St-Mandrier et des Sablettes.

Cette opération d'envergure a permis de visiter tous les débits de boissons et restaurants. Les autobus, tramways, cyclistes ont été contrôlés.

250 à 300 personnes ont été interpellées et ont fait l'objet d'un examen de situation sur place.

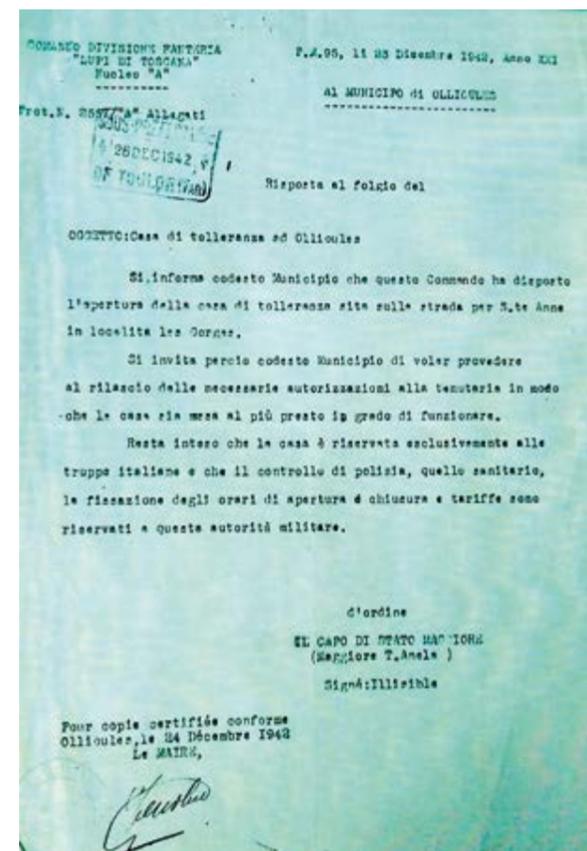
Cette opération a produit le meilleur effet sur la population saine de ces localités.

"Le Petit Var", 15 août 1942.

LA SOUMISSION À L'OCCUPANT.

De novembre 1942 à août 1944 notre département est occupé d'abord par les troupes italiennes, puis à partir de septembre 1943 par la Wehrmacht. La prostitution passe entièrement sous la coupe de l'occupant, la collaboration française s'exerçant uniquement dans le domaine sanitaire. Doc 13. Peloton de l'armée italienne passé en revue par un général italien, le préfet maritime et un général français en 1942. (Source Wikipedia).

Dès leur arrivée, les Italiens réclament aux autorités françaises la liste des maisons closes et des débits de boissons à Toulon. La réouverture ou l'ouverture de maisons closes est exigée. C'est le cas à Ollioules où dès décembre 1942, le commandant de la division *Lupi di Toscana* exige la réouverture le plus rapidement possible de l'établissement *Chez Louissette* exclusivement réservé aux troupes italiennes qui en assureront le contrôle. Le maire n'a pas d'autre choix que d'obtempérer et accepte par la suite la réouverture de *La Source*.



Réquisition des maisons closes par l'occupant italien. (Source ADV)

De même, en juin 1943, le commandant du XXII^e Corps d'armée italien réclame l'ouverture de maisons de tolérance pour ses troupes à Saint-Mandrier (*Chalet Mathilde*), à Six-Fours (*La Vague bleue* avait été fermée en 1941), à La Valette, à Borme⁸. De nombreux établissements sont donc réquisitionnés par l'occupant et exclusivement réservés à ses troupes. C'est le cas à Toulon du *Palace*, du *Moulin Rouge*,

8 / ADV cote 4 m 318

de *Sphinx*⁹, de *La FERIA*... La rue des Remparts est fermée à l'une de ses extrémités afin que les quatre maisons de tolérance affectées aux troupes allemandes restent réunies en un bloc unique avec entrée du côté occidental vers la rue Saint-Bernard. L'entrée de la zone allemande étant étroitement surveillée¹⁰ tandis qu'un poste de prophylaxie y est installé¹¹. À noter, à ce propos, que les Allemands sont hantés par la crainte d'une propagation des maladies vénériennes qui priveraient leur armée de combattants¹². L'usage du préservatif est obligatoire. Le contrôle des prostituées est renforcé. Ainsi, par exemple, en septembre 1943, à la demande du médecin chef allemand de la place de Toulon, l'établissement *Maison Blanche* à l'usage exclusif de la Wehrmacht est fermé, en raison du "turn over" des pensionnaires rendant les contrôles impossibles et ne sera rouvert qu'en janvier 1944.

Il nous est impossible de mesurer la fréquentation de ces établissements par les militaires italiens et allemands. Mais elle semble assidue si l'on en croit la tenancière du *Printania* à La Seyne qui écrit au préfet en 1943 : "L'arrivée à La Seyne des troupes d'occupation italiennes et allemandes qui fréquentent journalièrement mon établissement ne me permet pas avec six femmes de faire face à mes obligations". En conséquence de quoi, elle demande "l'autorisation de prendre durant la période d'occupation, deux femmes de plus ce qui évitera les incidents dans mon établissement où les militaires se disputent les femmes disponibles"¹³.

Dans ces conditions, on peut imaginer que les tenanciers bénéficiant des faveurs de l'occupant, réalisent des profits considérables pendant la guerre. Un argument qui après la libération du pays plaidera en faveur de la fermeture des maisons de tolérance.

VERS LA FERMETURE DES MAISONS CLOSES ? LA LOI MARTHE RICHARD ET SES CONSÉQUENCES DANS NOTRE RÉGION

SON CONTEXTE

La période de la Libération est marquée par une recrudescence de la prostitution, liée notamment à l'afflux dans notre région des soldats alliés. Afin de mieux la contrôler, les autorités militaires demandent l'affectation, à l'usage exclusif des soldats, d'une ou plusieurs maisons de tolérance.

9 / Réservé aux officiers allemands.

10 / Par crainte d'un attentat. A noter d'ailleurs l'explosion d'une grenade rue Lirette le 24 avril 1944. « D'après certains témoignages –note le commissaire de police- l'explosion de la grenade aurait été précédée de 3 détonations semblant provenir d'un revolver. Il y a lieu de remarquer que la rue Lirette, qui est actuellement à une de ses extrémités, est une impasse et qu'elle est fort fréquentée, sauf par les militaires allemands et quelques noctambules français qui se rendent à la maison de tolérance *Le Pigal's* ». (ADV 2W 67).

11 / ADV 2 W 67

12 / Les bordels sont interdits en Allemagne à l'exception de quelques maisons de luxe exploitées par la Gestapo à des fins de chantage ou de renseignement.

13 / ADV 4 M 318

C'est le cas à Toulon où, sur les 21 maisons closes présentes au sortir de la guerre (2 d'entre elles ayant été détruites par les bombardements), "9 sont réservées aux militaires européens et 5 aux indigènes"¹⁴. Mais c'est aussi le cas dans des communes où stationnent des troupes comme à Fréjus ou à Bandol où en décembre 1944 est ouverte la pension *Bijou*.

S'inspirant du modèle allemand, une surveillance sanitaire rigoureuse y est mise en place. Malgré cela, on observe une très forte progression des maladies vénériennes, comme le constate le Dr Girard en 1944. Sur les malades hospitalisés au cours de l'année, 35 % des prostituées en maison sont contaminées, contamination qui atteint 50 % des prostituées clandestines. Pourcentage d'autant plus alarmant que la prostitution clandestine s'accroît, prospérant à Toulon, on le verra, dans de nouveaux secteurs de la ville.

Parallèlement, la désaffection à l'égard des maisons closes se poursuit et cela d'autant plus que nombre d'établissements ont, pendant la guerre, largement profité de l'occupation italienne puis allemande.

Leur collaboration avec l'occupant, l'arrivée des antibiotiques (faisant reculer l'excuse sanitaire) mais aussi le vent humaniste qui souffle sur l'Europe, la défense des droits de l'homme, la nouvelle place faite à la femme sont autant d'arguments plaçant en faveur de la fermeture des maisons de tolérance.

"LA LOI MARTHE RICHARD" : AVRIL 1946.

Le 13 décembre 1945, Marthe Richard réclame, au conseil municipal de Paris où elle vient d'être élue, la fermeture des



◀ Photographie de Marthe Richard (Source, Wikipedia).
▼ Biographie de Marthe Richard

Marthe Betenfeld naît en 1899 à Blâmont, en Lorraine, d'un père ouvrier et d'une mère domestique. À 13 ans, ses parents la placent en tant qu'ouvrière couturière. Elle fugue, fait le trottoir à Nancy puis à Paris. Elle devient par la suite l'épouse d'un riche industriel, Henri Richer, se passionne pour l'aviation, avant que la Grande Guerre n'en fasse une espionne. Veuve en 1916, elle épouse par la suite un officier britannique qui décède 2 ans plus tard. Éluë en décembre 1945 au conseil municipal de Paris, elle s'engage dans la lutte contre les maisons closes et la police des mœurs.

(Source, E. Coquart, *Marthe Richard, De la petite à la grande vertu*, E. Payot, 2011).

14 / ADV 3 M 315

maisons closes.

Personnage hors du commun, veuve d'un officier britannique, elle-même prostituée à seize ans puis pilote d'avion avant que la Grande Guerre n'en fasse une espionne, Marthe Richard (1889-1982) semble jouer pendant la II^e guerre mondiale un rôle ambigu. Auréolée cependant du titre de résistant, elle est élue en 1945 aux élections municipales de Paris et se charge du dossier des maisons closes, qu'elle propose de fermer. Approuvée par le conseil municipal, la fermeture des maisons de tolérance du département de la Seine est prononcée par le préfet et bientôt réclamée par l'ensemble du pays.

Quelques mois plus tard les 13 et 24 avril 1946, l'assemblée constituante adopte sans discussion deux lois tendant à la fermeture des maisons de tolérance, au renforcement de la lutte contre le racolage et le proxénétisme et à l'institution d'un fichier sanitaire et social de la prostitution¹⁵. La loi du 13 avril prévoit, en outre, la possibilité de recueillir les prostituées volontaires dans des établissements appropriés où elles seront soignées et rééduquées en vue de leur reclassement dans la société. À noter que ces lois ne concernent pas les colonies françaises et l'outre-mer et que d'autre part, elles n'instaurent pas un régime abolitionniste, mais plus exactement "sanitariste" du fait du maintien du contrôle des prostituées, assuré, non plus par la police, mais par des médecins dans le cadre d'un suivi sanitaire.

SON APPLICATION DANS NOTRE DÉPARTEMENT

Conformément à la loi, par arrêté préfectoral, la fermeture des maisons de tolérance du département est ordonnée au

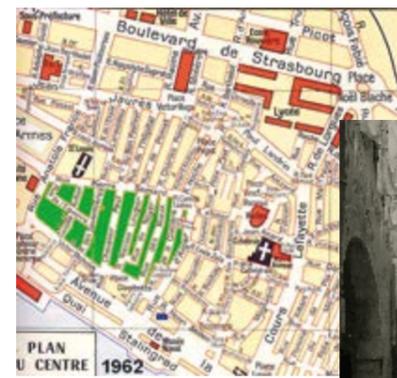
LISTE DES MAISONS DE TOLÉRANCE DE TOULON
FERMÉES PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27 SEPTEMBRE 1946.

(- - - - -)

LE LUXURIANT	rue des Remparts n° II
LES CAMELIAS	rue Gavageau n° 8
LES TROIS TROLES	rue Traversée Maurice n° 3
LE PALAIS	rue des Remparts n° I
LE SPHÈRE	rue des Remparts n° 2 bis
LE CATHÉDRALE	rue Gavageau n° 10
LE MOULIN ROUGE	rue Traversée Lirette
PIGAL'S	rue Lirette n° 2
LE PERSOQUE	rue de la Visitation n° 12
LE CRISTAL	rue Traversée Lirette n° 5
LE PANIER PEURRI	rue Traversée Maurice n° 8
LE TRIANON	rue Traversée Lirette n° 4
LA MATÉLOTTE	Place Maurice n° 6
LA PARISIENNE	rue Gavageau n° 9
LA MAISON BLANCHE	rue des Remparts n° 5
MONTMARTRE	" " n° 4
LA FORIA	" " n° 3
LES PETITS CARREAUX	" " n° 9
LES 15 TREPPE	rue Gavageau n° 2
LA JAVA	rue de la Visitation n° 19
LE GRAND IS	rue de la Visitation n° 13

Doc 16. Liste des maisons closes fermées (Source ADV)

15 / Remplaçant le fichier national de la prostitution. Jusqu'alors, obligation était faite aux prostituées de s'inscrire sur les registres spéciaux de police et de se présenter périodiquement à ses services. Désormais la police procède à l'inscription sanitaire des prostituées surprise en récidive de racolage et cela jusqu'en 1960. Le suivi est assuré par les médecins.



▼ 1946, la fermeture officielle des maisons closes (Source, extrait du Petit Varois octobre 1946)

cours de l'été et de l'automne 1946.



Celle de Draguignan est ordonnée le 22 juillet, les deux maisons closes de Saint-Raphael le sont le 2 août, celle de Hyères le 24 août, celles de La Seyne et de Toulon le seront en octobre. Deux maires- ceux de Brignoles et de Fréjus - s'opposent à la fermeture des cinq établissements les concernant et n'hésitent pas à faire part de leurs craintes au préfet. Selon le maire de Brignoles, cette fermeture ne risque-t-elle pas de mécontenter les nombreux mineurs de la commune constituant "un élément flottant et agité" ? Quant au maire de Fréjus, il estime que la ville vit dans la psychose d'une rébellion des troupes de couleur en garnison, la fermeture des quatre maisons de tolérance pouvant être le signal de violences très graves. Ces craintes sont d'ailleurs partagées en qui concerne Toulon "où - note le préfet - ce grand port de la marine de guerre est visité continuellement par de jeunes marins revenant de croisière et nul n'ignore l'état d'esprit spécial des militaires en permission de détente et leurs besoins de plaisir que vient encore accentuer le climat méditerranéen"¹⁶. Les autorités maritimes et militaires estiment qu'il leur sera difficile de maintenir la discipline parmi leurs hommes et envisagent la création de BMC. Conclusions approuvées par le préfet, favorable à ce que "des dérogations à la loi du 13 avril 1946 ou tout au moins un assouplissement de ces principes soient

16 / ADV 4 M 317

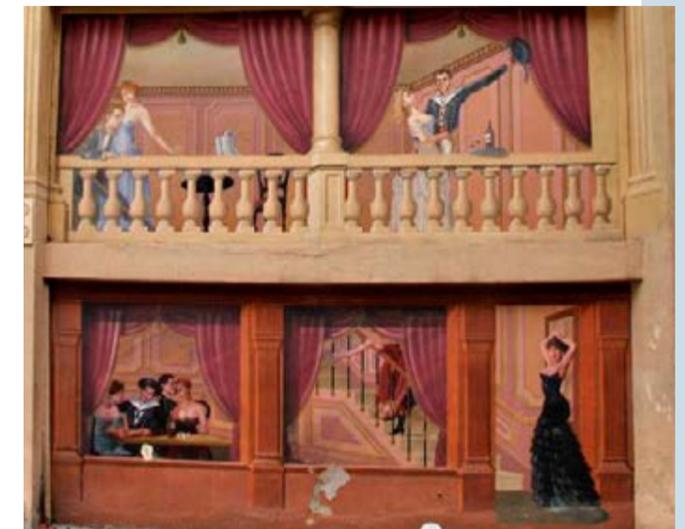
apportés"¹⁷.

De fait, l'annonce de la fermeture des maisons closes toulonnaises, début octobre 1946, suscite un très vif mécontentement chez les marins qui, selon le commissaire de police, projettent de se rendre en groupes dans la soirée du 6 octobre dans ces établissements en vue d'y consommer et d'y faire des passes sans payer. Une surveillance du quartier réservé est mise en place par la police, la préfecture maritime et l'autorité militaire alliée.

SES CONSÉQUENCES

La fermeture des maisons closes ne signifie pas la fin de la prostitution. Les rapports de police établis dans les années d'après-guerre signalent qu'après l'ordre de fermeture des maisons closes, la plupart des prostituées en maison se sont répandues dans la ville et se sont mélangées aux isolées et clandestines existant déjà. Trois ans après le vote de la loi dite "Marthe Richard", s'adressant au maire de Toulon, le commissaire principal¹⁸ considère que cette loi s'est contentée de déplacer le problème de la prostitution sans le résoudre. Nombre de prostituées ont été embauchées par les tenanciers de nombreux débits de boisson de la basse ville notamment. "Le racolage ne s'effectue qu'assez rarement sur la voie publique - écrit le commissaire - et les femmes qui tirent leurs ressources de la prostitution cherchent de préférence leurs clients dans les bars, dancings et boîtes à matelots de la ville car elles peuvent y lier conversation avec civils et militaires sans être inquiétées... En conséquence, les grands bénéficiaires actuels de la prostitution sont les débitants de boissons et les gérants des meublés. Les femmes attirent discrètement leurs clients au hasard des chambres d'hôtels et les propriétaires des garnis voient ainsi leurs revenus décuplés"¹⁹. Du fait de la difficulté des contrôles policiers, la surveillance des maladies vénériennes

17 / ADV 4 M 317



Fresque réalisée en 2011 sur la façade d'un immeuble dans le cadre de la rénovation de la vieille ville de Toulon

18 / La police désapprouve la fermeture des maisons closes la privant de ses sources de renseignement que sont souvent les prostituées.

19 / ADV 4 M 317

est difficile à réaliser. Sur un total de 184 cas contractés au cours des six premiers mois de l'année 1949, le Dr Girard constate que plus de 100 cas ont été contractés dans des hôtels (*L'Escale, Sud, Richelieu...*) ou avec des femmes rencontrées dans des bars (*Arc en ciel, Maritima, Papillon, Tout va bien...*). Désormais le quartier chaud de Toulon n'est plus *Le Chapeau Rouge* mais la vieille ville surnommée *Chicago*, situé entre les rues Pierre Semard (anciennement rue du Canon) et la rue Victor Micholet, où se concentrent de très nombreux bars, bars à hôtes, bars "américains" et prostituées. De nombreux tenanciers de maisons closes se reconvertissent en propriétaires d'hôtels de passe clandestins tolérés par la police. Loin de disparaître, la prostitution, sous la coupe de la pègre, se poursuit.

D'ailleurs, toutes les maisons closes du département ont-elles été fermées en 1946 ? D'après les services de police, toutes les maisons de tolérance précédemment autorisées dans le Var sont fermées à la date de juin 1948. Mais il semble bien que la réalité soit toute autre. À Fréjus, *Le Cabanon, Le chalet Yvonne, Le Bambou, Le Chabannais*, assimilés à des BMC, continuent de fonctionner après le vote de la loi Marthe Richard. Par la suite, "soucieuse avant tout de son personnel" l'autorité militaire maintient dans les camps de Fréjus, deux BMC. Dix-huit femmes originaires d'Afrique du Nord, entièrement soumises à la réglementation militaire y sont amenées aux frais de l'armée. Le contrôle sanitaire y est assuré par des médecins militaires. Il en va de même dans bien d'autres villes du Var, en particulier à Toulon. Dans son numéro de janvier 1961, *Var Magazine* constate que "la ville a encore le triste privilège d'être l'ultime ville à détenir dans son quartier réservé du Chapeau Rouge dix-sept maisons que des interventions occultes avaient jusqu'alors soustraites aux interdictions de la loi de 1946".

Toulon ne doit en fait la fermeture de ses dernières maisons closes qu'à la ratification par l'Assemblée nationale en 1960 de la convention adoptée le 2 décembre 1949 par l'Assemblée générale des Nations Unies sur "la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui". Ce n'est donc qu'à partir de cette date que la France devient officiellement abolitionniste. La prostitution réglementée est abolie, le fichier sanitaire et social des personnes prostituées recensant quelque 30 000 personnes est supprimé.

La mort du quartier réservé de Toulon est ainsi décrite par la revue *Var Magazine*²⁰ : "Il y a quelques jours à 0 heure, le commissaire Valentin de la brigade des Mœurs a signifié officiellement aux tenancières la fin de leur règne sordide.



20 / Var Magazine, mai 1961

Ce fut une nuit agitée. On vit des filles quitter "La Boule Rouge" et se répandre au cri de Vive la quille ! D'autres, par contre, hurlaient leur mécontentement : nous sommes des victimes de la nouvelle loi !



Extrait de VSD, février 2019

CONCLUSION : OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

En 2016, le parlement adopte définitivement la pénalisation des clients. Le texte adopté sanctionne les clients des personnes prostituées d'une amende de 1 500 euros et supprime le délit de racolage.

En septembre 2018, la députée de la 6^e circonscription du Var (cantons de Brignoles, Garéoult, Saint-Cyr et Saint-Maximin), Valérie Gomez-Bassac propose de rouvrir les maisons closes afin "d'assurer les règles les plus élémentaires d'hygiène et de sécurité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui". Cette élue s'insurge ainsi contre les conditions de travail dans sa "circonscription rurale où la prostitution est de plus en plus présente avec des jeunes femmes parfois très jeunes qui sont sur le bord des routes toute l'année, c'est-à-dire sous la neige ou une chaleur terrible".

Un constat cependant, les pays qui ont légalisé la prostitution et le proxénétisme font face maintenant à une explosion de la traite, les trafiquants infiltrant les circuits légaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Corbin (Alain), *Les filles de nocé. Misère sexuelle et prostitution aux XIX^e et XX^e siècles*, Aubier, 1978.
- Coquart (Elizabeth), *Marthe Richard. De la petite à la grande vertu*, Payot, 2006.
- Legardinier (Claudine), *Prostitution : une guerre contre les femmes*, Syllepse, 2015.
- Le Vot (Jacques), article sur *la prostitution à Toulon* dans la revue de la Société des Amis du Vieux Toulon et de sa région, 2019.

Marie-Paule François

Paradis empoisonnés, les fumeries d'opium sur la rade (1900-1935)

Après 1859, les Français vont se rendre maîtres en quelques années des provinces du delta du MEKONG, puis vont étendre leur domination à l'ensemble des pays indochinois par une série de coups de mains, de batailles et de traités avec les autorités en place, profitant de leur faiblesse et de leurs dissensions.

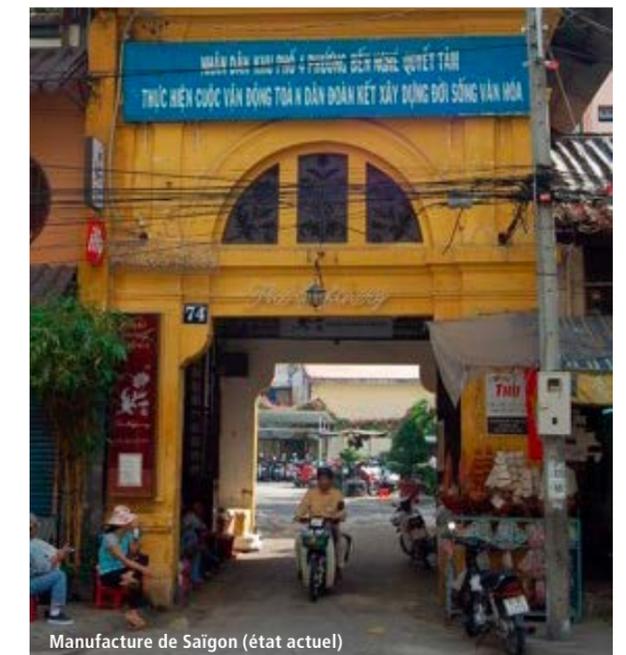


Plan de l'Indochine

La prise de Saïgon en 1859 par Léon Morel



L'UNION INDOCHINOISE créée en 1887, nécessite des infrastructures coûteuses : routes, chemin-de-fer, ponts, bâtiments publics, hôpitaux, écoles... Comment faire face à toutes ces dépenses ? On exploitera des mines et des cultures, mais Paul Doumer, gouverneur à partir de 1897, sait que l'opium est une source de revenus à ne pas négliger. Trois régies sont créées pour alimenter le budget colonial : le sel, l'alcool de riz et l'opium, sur décision du conseil colonial de la Cochinchine.



Manufacture de Saïgon (état actuel)

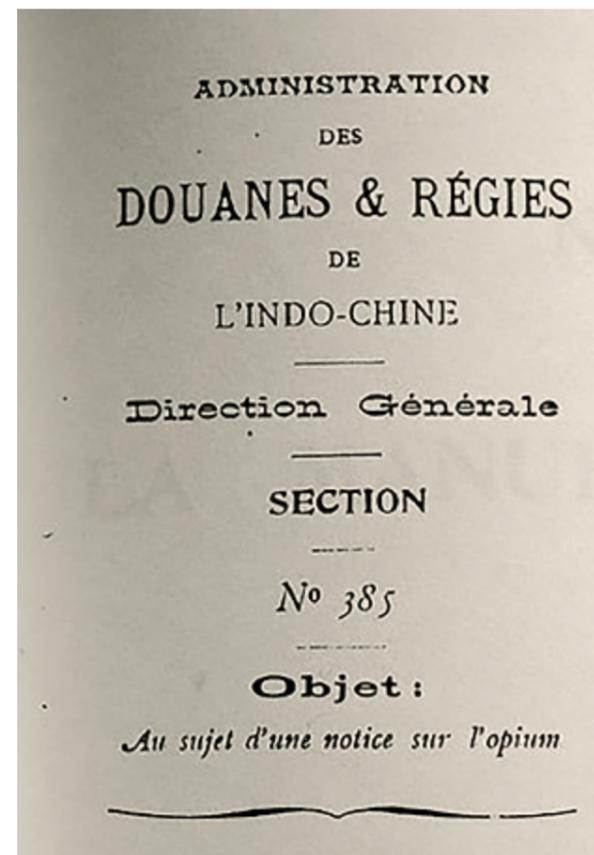
Tout ce qui concerne l'opium en Indochine devient alors le monopole de l'état français. La manufacture est construite en 1882 à Saïgon. Le bâtiment existe toujours. La III^e République s'est appuyée sur la régie générale de l'opium qui des années 1880 aux années 1950, prélevait des taxes sur les ventes de cette substance préparée par ses soins dans une bouillierie de Saïgon.



Les ouvriers

Des taxes qui abondaient le budget indochinois à hauteur de 25 %. Le service de douanes a seul le droit d'acheter l'opium, soit à l'étranger, soit dans la Colonie où les particuliers qui désirent se livrer à la culture du pavot doivent obtenir l'autorisation administrative et sont tenus de vendre à la régie la totalité de leur récolte.

Douanes et Régies



Ces ressources financières étaient, du reste, si prépondérantes que les gouvernements français successifs n'y renoncèrent jamais, même lorsque le mouvement anti-opium prit de l'importance durant la première moitié du XX^e siècle.

L'OPIMUM, "POISON ET REMÈDE"



La fleur et le remède



L'opium vient essentiellement de Chine, puis en production locale du Laos et du Tonkin. Préconisé contre la malaria par les chinois, l'opium (et ses dérivés morphine et laudanum) est administré comme calmant, somnifère ou analgésique. Resté remède privilégié de la consommation populaire, l'opium est classé "substance vénéneuse" depuis 1845 et vendu en pharmacie. Mais l'opium vendu en pharmacie ne se fume pas. Devenu drogue d'évasion et de plaisir, au terme d'une opération longue qui nécessite attention et habileté, l'opium induit notamment une euphorie, une somnolence et un état hypnotique et onirique que de nombreux écrivains, penseurs, artistes ont recherché.



Groupe de fumeurs

"Le poison" publié dans "Les Fleurs du mal", Charles Baudelaire en 1857 :

*L'opium agrandit ce qui n'a pas de bornes,
Allonge l'illimité,
Approfondit le temps, creuse la volupté
Et, de plaisirs noirs et mornes
Remplit l'âme au-delà de sa capacité.*

Il y a ceux qui pouvaient s'offrir les pipes et les autres qui ne pouvaient s'offrir que le DROSS, résidus des autres fumeurs ; roulés en boulettes et avalées, elles procurent un état moins agréable fait d'hallucinations, mais aussi de maux de ventre et de tête.

LES PARADIS EMPOISONNÉS DE LA DIVINE NOIRE

À TOULON :



Nécessaire à fumer



DESCRIPTION D'UNE PIECE FUMERIE par Claude Farrère, officier de marine basé à Toulon (1876-195), prix Goncourt et futur académicien :

C'était quatre murs simplement tendus de nattes blanches et sur le sol des matelas cambodgiens recouverts d'autres nattes blanches, ainsi que de nombreux coussins épars. Au milieu de la fumerie, un grand plateau de marbre vert qui supportait d'autres plateaux de bois incrustés. Et, dans ces plateaux, les accessoires d'opium s'alignaient bien rangés. L'hôtesse roulait adroitement ses pipes au-dessus de la petite lampe de fumerie en verre renflé. Pour les fumeurs à 25/30 pipes c'est une dépense par jour de 2 à 3 F. La pipe est prête : on peut fumer, l'homme à demi allongé saisit alors son bambou qui est retourné au-dessus de la lampe, le fourneau de pipe à demi-renversé, en même temps il opère une aspiration lente en profondeur, tandis que l'opium grésille sans brumer et sans que le fourneau s'éloigne de la flamme. Le pot à opium en argent massif, ciselé de dragons mandarins est prêt pour une nouvelle pipée.

La préparation d'une pipe est une opération, là aussi, longue, compliquée, très délicate, exécutée en plusieurs étapes ; aussi des assistants, asiatiques ou non, mais initiés, aidaient à la vaporisation. En plus du budget, il faut avoir du temps pour fumer l'opium ! un enseigne de vaisseau touche 200 F/mois, un lieutenant 300 F.

Dès la fin du XIX^e siècle, officiers de marine, soldats de l'Infanterie Coloniale, agents de l'administration coloniale

de retour à Toulon (ou à Lorient, Brest, Paris, au gré des affectations) ramènent avec eux l'habitude de fumer et le matériel nécessaire. Ils initient à leur tour à cette pratique faite de rituels, d'étrangeté et "en elle-même source de beauté", leurs camarades restés en France et les compagnes de leur retour à terre, les Petites alliées.

A Toulon, dans les maisons closes du quartier du Mourillon, il y avait des marins, sous officiers et officiers qui se noyaient dans les vapeurs d'opium. Il y avait encore 163 fumeries répertoriées en 1913 qui ne seront fermées qu'en 1916.



À Toulon dans les maisons closes...

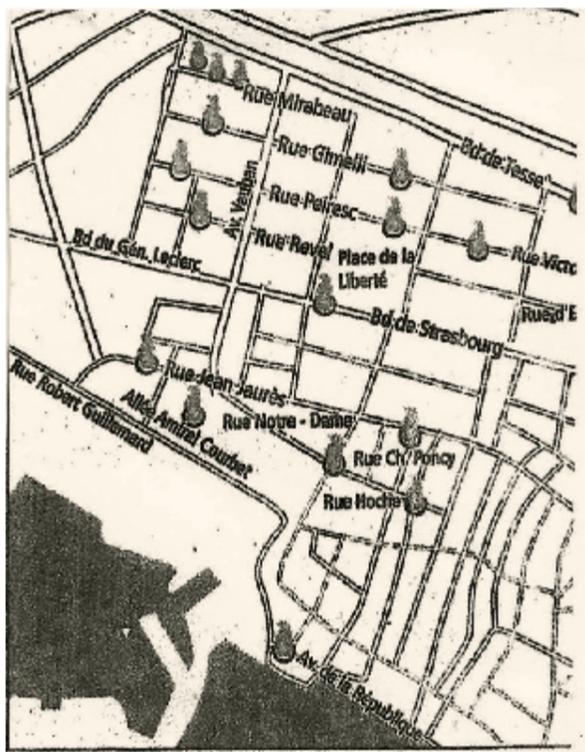


Pièce décorée de façon exotique

Il y a peu de fumeries "publiques", le bar à opium est rare. Les fumeries se trouvaient généralement dans des appartements, décorés en fonction du statut de la maîtresse de maison, demi-mondaine ou pas, décor simple ou exotique, dans des villas sur Toulon, à La Mitre, quartier des officiers de marine et aussi dans le quartier réservé.

Photo 14 plan des fumeries sur Toulon (archives de Toulon)

Et dans la "haute ville" de Toulon où, plusieurs dizaines de fumeries (privées) sont référencées au commissariat de Toulon par des enquêtes, la délation, le voisinage, les arrestations, et des indicateurs rémunérés par l'état. "Toulon est la ville de tous les plaisirs et des vices" (amiral d'Argenlieu)



Le jeune marin et la mort

Mais dès 1900, on s'alarme et on peut lire dans "LE SOIR" de son correspondant de Toulon, 7 juin 1900 : *L'OPIMUM Il n'est guère de passion plus destructrice. Il faut que des mesures radicales soient prises au plus vite. Que nos officiers et nos marins soient sauvés de ce péril et protégés ; au besoin contre les défaillances de leur propre volonté.*



Belle au bambou !

En 1911, Toulon accueille 12 000 soldats et marins, 500 sont basés à Saint-Mandrier et on peut dénombrer, dans ces mêmes années, 700 officiers opiomanes.

"Tirer sur le bambou", cette habitude acquise en Asie, accompagne donc le retour des marins, soldats, négociants ou fonctionnaires des colonies. Les maisons closes, inévitablement, point de chute des hommes de mer, contribuent à la progression de l'opium : une prestation supplémentaire acquise au contact des marins que les prostituées ne tardent pas à offrir à l'ensemble de leur clientèle autour de la rade : La Seyne, Saint-Mandrier, Toulon etc... Elles sont un maillon essentiel du développement de la consommation et du commerce de l'opium : *on fume chez elles.*

Sont référencées (1913) 269 filles publiques et 130 qui exercent en libre pratique.

À SAINT-MANDRIER

En 1900, l'armée était solidement implantée dans la presqu'île avec 500 militaires en garnison au Lazaret, dans les forts et les batteries.

Le port du Cros Saint-Georges était un port de relâche confirmé en ce début du siècle avec plusieurs centaines de navires accueillis par an ; on peut donc imaginer que notre presqu'île possédait une ou plusieurs fumeries.

Au Lazaret sont installées les troupes de l'armée coloniale (en Indochine) réputée pour son opiomanie (d'après l'historien de Toulon par Laurent Mongin).



Maison Luco et soldat de la coloniale

À proximité du Lazaret se trouvait la " fumerie " : sur l'ancien domaine Saint-Elme qui, en ce début de XX^e siècle, était une maison surélevée d'un étage et servait de rendez-vous de chasse et de fumerie d'opium.

Témoignage recueillis par Madame Argensse auprès d'un des anciens propriétaires, Monsieur Luco, car le domaine depuis a été scindé en plusieurs parcelles.

À sa fermeture, la fumerie est convertie en logements pour les gendarmes.

L'actuel propriétaire, Monsieur Castanié me disait récemment qu'à l'achat d'une partie de l'ancien Domaine Saint-Elme, rien ne laissait supposer que cette maison était une ancienne fumerie qui avait accueilli tant de militaires, les seuls vestiges étaient des bouteilles d'alcool dans un coin du grenier... l'alcool était aussi le grand

Petite anecdote : Monsieur Castanié m'a raconté aussi, que son père capitaine au long cours, lors de ses passages en Indochine allait aux fumeries dare-dare, dès la descente de la passerelle !

À Pin Rolland "il se dit qu'une autre fumerie existait".

LE CHATEAU VERT

Cet hôtel de tout temps a été un lieu de rencontres. Situé à proximité (20 mètres) de l'hôpital et des batteries de Cépet, un lieu de plaisirs se trouvait attenant au Château Vert.



Château Vert et chalet Mathilde

En 1935, la population et le maire, voyant que l'école des mécaniciens allait ouvrir, demanda l'ouverture officielle d'une maison de tolérance. Avec l'accord du préfet, cette maison "Le Chalet Mathilde", qui se trouvait à proximité du Château Vert s'ouvrit. (G. Argensse)

En 1955, je suis rentrée dans Le Chalet Mathilde occupé une fois de plus par une famille de gendarme. Au rez-de-chaussée se trouvait une pièce, à droite, de couleur rouge et des banquettes. Rien n'avait bougé depuis sa fermeture. Aujourd'hui le chalet est détruit pour faire place à des immeubles.

Cocteau au Chateau Vert

Cocteau, amoureux de la presqu'île descendit au village en 1932 et 1933 à l'hôtel Saint-Georges, lieu où résidaient les personnalités de passages entre deux séjours à la villa Blanche ou à Notre Dame des Pins. En 1935, il ne loge pas chez ses amis de Tamaris, mais au Chateau Vert, qui est un hôtel sans confort et loin du gotha de son époque (Gérard Jamin)

Cocteau aimait les marins, mais aussi l'opium. Il écrit :

"L'opium rassure par son luxe, par ses rites, par l'élé-

gance anti médicale, mais aussi, par la mise au point séculaire de cet empoisonnement délicieux".



Luxe, rites et empoisonnement

LA SEYNE

Le désenclavement de la baie du Lazaret, œuvre de Michel Pacha, ainsi que l'aménagement de la Corniche, permit le développement d'une importante activité économique de plaisirs et de loisirs : hôtels, casinos, restaurants. Tamaris, fréquenté par des officiers de marine et des "adultes esthètes raffinés", abrite aussi dans ses belles villas néo-mauresques ou néo-classiques quelques fumeries qui feront parler d'elles.

Marius Autran sur Balaguier et sa tour, déclassée et louée à partir de 1923...



Balaguier

Nos anciens nous disaient que pendant une certaine période les amateurs de drogue se rencontraient sur la plate-forme supérieure de la tour. Pourquoi là-haut ? Parce que la disposition circulaire des niches maçonnées, profondes, permettait de recevoir plusieurs couples. Ces réduits soigneusement obturés par des portes de bois, éclairés seulement par les meurtrières étaient certainement équipés pour les réceptions nocturnes de toute nature et tout ce petit monde allait se retrouver au Père Louis.



Notre-Dame-des-Pins, Tamaris

Maurice TranchanD : En 1920 réside en France dans la propriété de sa femme et adopte ce patronyme De Lunel à partir de son mariage en 1900 avec Jeanne-Marie de Lunel. Célèbre aquarelliste, Maurice Tranchant de Lunel est aussi un opiomane notoire. Directeur du service des antiquités et monuments historiques au Maroc, inquiété dès 1920 par la justice, il est alors limogé de son poste. Il aménage dans la villa Des Pins un atelier et une tour qui dissimule une fumerie d'opium aux décors somptueux. Il accueille des personnalités, mais aussi des opiomanes de l'époque.



Intérieur de la tour

À une époque où la vente et l'achat sont parfaitement interdits, il achète et il revend...

Mais aussi d'autres villas à Tamaris devaient servir de lieu de fumerie d'opium aux riches résidents de Tamaris... comme :

LA VILLA BLANCHE

Dès 1930, Édouard Bourdet, homme de théâtre et administrateur de la Comédie Française reçoit, avec sa femme Denise, dans leur villa des artistes, des comédiens, des poètes, pour de nombreuses soirées animées, mais aussi pour les séances de fumerie.

Jusqu'en 1939, la bâtisse accueillit la fine fleur des arts et de la Comédie Française ; pas moins de sept académiciens et un prix Nobel. Leurs bals étaient réputés.



Fresque de Cocteau

Séjournant à la Villa Blanche en juillet 1932, Cocteau écrit à Madame Lucienne Lelong, épouse d'un célèbre couturier : "Nous avons découvert un endroit sublime dans les pins où nous pouvons prendre le soleil tout nus."

Réponse : "Je suis si heureuse de te savoir en bonne santé. Le nombre de pipes a-t-il augmenté ? Tu n'en parles guère".

et le Centre-Ville

Moins documenté, on peut supposer qu'une ou des fumeries, pouvaient exister à proximité des chantiers et des maisons de tolérance, *Le Printania, Le Canari, Le Kiosque*. Mais on sait que la consommation touche très peu les classes moyennes et pas du tout les classes "laborieuses".



Tous les plaisirs des maisons closes



Pendant la 1^{ère} Guerre des ouvriers chinois ont été amenés aux chantiers navals de La Seyne pour remplacer les ouvriers (non spécialisés) partis au front.

Rapport du commissaire de Police de La Seyne à Monsieur le Préfet du Var : le 20 novembre 1917, au sujet d'une fumerie d'opium :

Arrestation de "notre cuisinière des chantiers" : J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'une enquête à laquelle je viens de procéder a amené la découverte d'une fumerie d'opium à La Seyne : Madame Filippi, 45 ans, cuisinière au groupement des travailleurs chinois, occupés par la société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, prêtait depuis quelques jours une pièce de son appartement, sise au quartier Saint-Antoine à des chinois, qui venaient y fumer de l'opium. J'ai retrouvé au cours d'une perquisition tout un matériel de fumeurs...

Les Chantiers, 9 mars 1919, Rapport de police La Seyne à Monsieur le Préfet du Var :

Arrestation d'un annamite sur le lieu même des chantiers pour trafic. Il logeait dans un hôtel. La perquisition révéla du matériel dans la chambre et d'après les dires de l'hôtelier des chinois se rendaient dans cette chambre.

Les chinois présents à La Seyne ont fait l'objet de diverses arrestations où ils avouent vendre l'opium dans plusieurs villas du littoral, mais aussi aux travailleurs des chantiers et aux militaires sur Saint-Mandrier. Il est évident que, dans la région, des lieux de fumeries ont existé, mais nous avons peu de documents officiels les concernant. Les rapports de police de La Seyne ont été détruits durant la seconde guerre mondiale et Draguignan possède un dossier incomplet de

rapports de police sur Toulon, La Seyne.

LES MINISTÈRES RÉAGISSENT ENFIN

La consommation de drogue est l'apanage de catégories de population bien identifiées et ne constituera jamais un phénomène de masse, à la différence de l'alcoolisme.

Néanmoins, à partir de 1906, sous la poussée d'un mouvement international de lutte contre l'opium, une réaction brutale anti-opium émane de la presse, des autorités militaires qui s'alarment face au nombre d'officiers du corps de la marine sous l'emprise de cette drogue, des hygiénistes inquiets de la dégénérescence des générations futures et d'un sentiment national qui va s'exacerber.

À la 9^e pipe, l'opium parvient jusqu'aux nerfs du fumeur. Ses nerfs sevrés de la drogue clairvoyante, ne savent plus comprendre le monde extrahumain. Le sommeil vient et le cerveau se détend et s'apaise.

C. Farrère, "Fumée d'opium", 1904

Les médecins lancent une alerte sanitaire (surveillance des



Tous les jours on s'enlisera

pharmacies, visites domiciliaires) et les autorités civiles et militaires tentent de stopper la "funeste habitude" dont on craint qu'elles ne conduisent les officiers à la fraude, au vol, voir à l'atteinte à la sûreté nationale, ce que va confirmer l'affaire Ullmo et celle de la Nive.

En 1906, le sous-préfet désigne 2 médecins pour faire des



Dégradation d'Ullmo

visites domiciliaires

L'affaire ULLMO en 1907-1908, aura pour conséquence la promulgation du décret du 30 octobre 1908 réglementant la vente, la détention et l'usage de l'opium.

Les fumeries répertoriées et contrôlées jusqu'à ce décret deviennent clandestines ou privées.

Mais la consommation n'est pas interdite... la demande reste, le commerce continue ! le trafic va s'organiser.

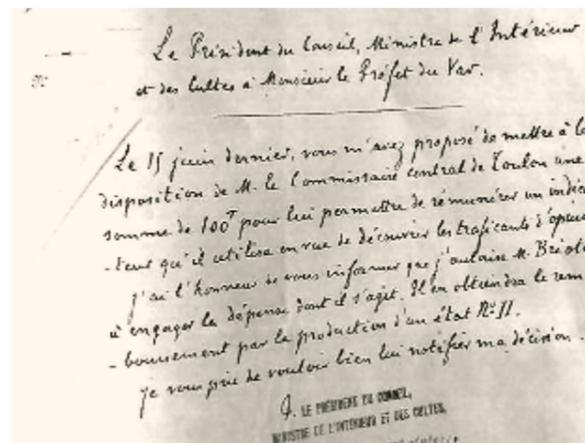
2 février 1909 de la part de la sous-préfecture à Monsieur le Préfet :

J'ajoute que l'opium fumé uniquement au domicile privé et chez les officiers ou chez leurs amis est impossible à réprimer. La consommation de l'opium dans l'état actuel de la législation est à réprimer et on ne peut empêcher que la vente en dehors de la pharmacie et surprendre de temps à autres quelques intermédiaires imprudents et maladroits.

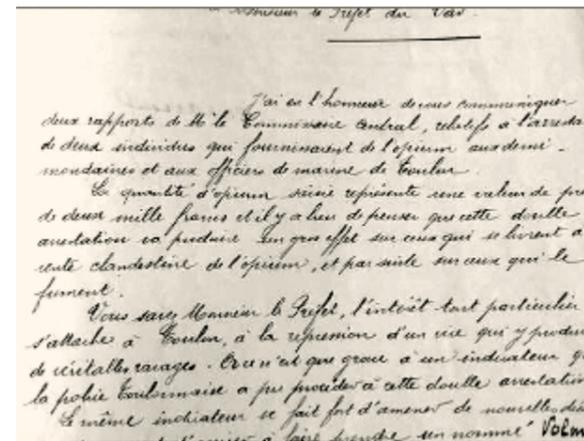
Certains milieux bénéficiaient d'une grande indulgence car les fumeries étant privées (appartements, villas, etc.) ne pouvaient faire état de poursuites.

Réplique du sous-préfet à l'amiral BELLUE préfet maritime de Toulon :

Nous savons parfaitement qui fume et nous savons parfaitement où l'on fume, mais dans l'état actuel de la législation nous nous trouvons absolument désarmés.



Échanges 1911 à propos de la nécessité d'un indicateur



Le mal est ancré, la consommation se poursuit dans la clandestinité et l'on déplore de graves accidents comme l'échouage de La Nive, et de deux sous-marins envoyés par le fond entraînant la mort des équipages par des commandants ivres d'opium : reportage de Gabriel Reuillard, ami du journaliste Rouzier-Dorcières (Le Temps) qui dénonça les 163 fumeries à Toulon, en 1913.



LEGISLATION ANTI-DROGUE

- **1682** : édit du 31 août qui vise à prévenir les empoisonnements à l'arsenic.
- **1845** : loi du 19 juillet réprimant le détournement de l'usage pharmaceutique à des fins criminelles des substances vénéneuses (72 produits parmi lesquels l'opium, la morphine, la cocaïne).
- **1908** : décret du 11 octobre amendant la loi du 19 juillet 1845 réprimant la détention et la facilitation d'usage des opiacés. Les amendes s'élèvent à 100 à 3000 Francs et les peines de prisons vont de 6 jours à 2 mois.
- **1916, loi du 12 juillet** : c'est la condamnation de l'usage de substances vénéneuses à des fins récréatives. La vente est interdite, la consommation aussi. La loi crée le délit "d'usage en société" et de "production d'ordonnances fictives". Le vendeur et l'utilisateur encourent 1 000 à 10 000 francs d'amende et 3 mois à 2 ans d'emprisonnement. Les établissements de fumeries sont fermés. Pour la première fois, cette loi vise le cannabis.
- **Les lois du 13 juillet 1922 et du 20 décembre 1933** renforcent l'arsenal des peines par des interdictions de séjours et des interdictions d'exercer la profession sous lequel le délit a été perpétré...

À force de perquisitions et d'arrestations ET parce que l'opium interdit devient de plus en plus rare et cher, les fumeries vont peu à peu disparaître. D'autres fléaux se maintiendront comme l'alcool et certains prendront la place de l'opium : la cocaïne et la morphine.



Désignation des deux médecins

Un opium mondain à La Seyne-sur-Mer ?

L'opium, "histoire dont on ne parle pas" dit le titre de notre colloque. Est-ce bien vrai ? La consommation de l'opium dans notre région est enfin de compte assez bien connue¹.

L'opium est l'affaire de la marine nationale et précisons des officiers de marine. Elle se développe dans les ports militaires de Toulon, Brest, Rochefort tandis que l'approvisionnement se fait par Marseille et La Ciotat. Elle prend son essor avec la colonisation de l'Indochine - du Siam comme on disait à l'époque coloniale - et s'achève dans les années 1950-1960 quand la législation assèche le trafic et surtout avec la décolonisation. D'autres drogues prennent le relais, des drogues de synthèse, la cocaïne, la morphine, et l'éther pour les consommateurs les moins argentés.

Qu'en est-il sur le territoire seynois ? La mémoire locale de souvenait de la Villa des Pins (Notre-dame des Pins) et de son propriétaire Maurice Tranchant de Lunel, située à proximité du "Pont-de-Fabre". Le sujet a déjà été abordé par Gérard Jamin et par Nathalie Bertrand (et d'autres encore).



Gérard Jamin, aujourd'hui disparu, a donné une conférence en 2015 à la bibliothèque du Clos Saint-Louis intitulée *La villa Notre-Dame des Pins*. Gérard Jamin s'est inspiré largement de la fiche biographique de Maurice Tranchant de Lunel établie par Nathalie Bertrand dans le dictionnaire biographique des orientalistes. Pour notre agglomération, un mémoire de maîtrise soutenu à Nice en 2005 par Éric Houdard, enseignant à Hyères, traite de l'usage de l'opium à Toulon au début du XX^e siècle.

1 / De nombreux articles de journaux locaux anciens et récents abordent le sujet.

En octobre 2019, quelques semaines avant le colloque annuel de l'association, paraissait un ouvrage traitant de l'histoire des drogues dans la collection Bouquins de la romancière et essayiste Cécile Guilbert : *Écrits stupéfiants. Drogues et littératures d'Homère à Will Self*.² Anthologie de 1 400 pages dont 360 sont consacrées à l'opium, soit un quart de l'ouvrage. C'est dire si l'opium a une place importante dans l'histoire des drogues. Cécile Guilbert elle-même consommatrice de drogues pendant de nombreuses années, lie drogues et productions littéraires depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

"L'opium apparaît depuis toujours comme "La Drogue" inégalable et inégalée, écrit Cécile Guilbert. À la fois voluptueuse et démoniaque, chargée de beauté et d'infirmité fascinantes. Son rituel, la sophistication de ses accessoires, le temps nécessité, l'ivresse particulière qu'il provoque, la réalité qu'il abolit : tout concourt à faire de l'opium le plus complexe et culturellement fécond des stupéfiants". "Une bande de drogués, ajoute-t-elle, le tableau ne se prête guère à ces vocables stigmatisants. Car dans cette chambre de palace ouatée, dans cette réunion de beaux esprits, cultivés, artistes, dans ce passe-temps hiératique et serein, nul sordide, nul misérabilisme. On est entre gens du meilleur monde. L'irruption de la police, le scandale, une arrestation seraient presque une faute de goût".³ Emmanuelle Retaillaud-Bajac la devançait en écrivant dans son ouvrage sur Cocteau : "C'est un vice du beau monde"⁴.

Deux écrivains passés par Tamaris et par la Villa des Pins représentent ce "beau monde", éminents opiomanes, Claude Farrère et Jean Cocteau.

2 / Cécile Guilbert, *Écrits stupéfiants. Drogues et littératures d'Homère à Will self*. Collection Bouquins, Robert Laffont, 2019

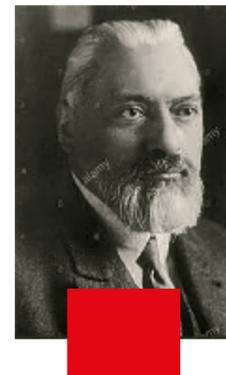
3 / Id, p. 25

4 / Emmanuelle Retaillaud-Bajac, *La pipe d'Orphée, Jean Cocteau et l'opium*. Hachette Littératures, 2003

L'OPIUM MONDAIN DE FARRÈRE ET COCTEAU

CLAUDE FARRÈRE (1876-1957) OU L'OPIUM ORIENTAL ET LITTÉRAIRE

Claude Farrère est le chantre de l'opium, opium qui est au centre de sa littérature. Cet officier de marine a beaucoup voyagé, en Orient bien sûr, il est très connu dans le premier tiers du XX^e siècle, il obtient le prix Goncourt en 1905 pour son livre *Les Civilisés*, ouvrage controversé. Les civilisés sont les coloniaux dans une société indochinoise que Farrère décrit sans concession. Il rentre à l'Académie française malgré son opiomanie revendiquée, tandis que son contemporain Henri de Monfreid (1879-1974), dont la notoriété a mieux traversé le temps, lui aussi consommateur de drogue, est barré, de peur qu'il contamine ses collègues (!)



JEAN COCTEAU (1883- 1963) OU L'OPIUM MONDAIN ET LITTÉRAIRE

Jean Cocteau n'a pas autant voyagé que ses contemporains opiomanes. Il devient un consommateur assidu à partir de 1924 à la mort de son amant Raymond Radiguet, mais sans doute a-t-il essayé l'opium avant, très jeune, lors de ses séjours à Marseille.

Opiomane de l'entre-deux-guerres, il subit plusieurs cures de désintoxication. Et c'est sous l'influence de Jean Marais, à la fin des années 1930 qu'il cessera de consommer. "Il est le dernier représentant dans l'art du bambou pratiqué dans les cercles mondains en esthètes voluptueux"⁵, écrit Emmanuelle Retaillaud-Bajac.



Farrère et Cocteau se sont croisés à Tamaris, à la villa Notre-Dame des Pins chez Maurice Tranchant qui était un ami de Claude Farrère rencontré au Maroc.

5 / op.cit

Si l'opium est au centre de l'œuvre de Claude Farrère, ce n'est pas le cas pour Jean Cocteau. Tous deux ont fumé l'opium, Farrère n'a pas consommé d'autres drogues, il en va autrement pour Cocteau.

Claude Farrère, plus âgé, n'a pas subi la répression contre laquelle il s'élevait vigoureusement. Cocteau fumeur dans des années 1920, alors que l'opium est alors prohibé et devient plus rare, le remplace par d'autres drogues dans les années 1930.

La consommation d'opium s'accompagnait souvent d'autres drogues, de synthèse ou dérivées de l'opium : la cocaïne, la morphine, le haschich et l'éther. Jean Marais le rappelle dans ses mémoires à propos de Cocteau. En 1925 les policiers trouvent de la cocaïne chez Tranchant de Lunel au moment de la perquisition à la villa des Pins, en même temps que l'opium⁶.

OPIUM ORIENTAL ET OPIUM DE LA COLONISATION

La marine à Toulon contribue largement à la diffusion de l'opium dans l'agglomération toulonnaise. Les officiers de marine ramènent la drogue de leur longue campagne en Orient où ils ont pris l'habitude de sa consommation. Les romans de Claude Farrère *Fumées d'opium* et *Les petites alliées* ou encore le mémoire de maîtrise d'Éric Houdard⁷ rendent compte très largement de cette pratique depuis la fin du XIX^e siècle, pratique qui inquiète d'ailleurs les autorités maritimes. Ainsi en 1913, l'amiral inquiet demande un renforcement de la répression contre la calamité qui affecte la Marine⁸.

Comme Claude Farrère, les consommateurs sont donc essentiellement des officiers. L'opium est cher et toutes les bourses ne peuvent se permettre d'en acheter. Si quelques matelots s'y adonnent, c'est que, quelque part il y a un amant civil ou militaire qui fournit la drogue. Cet opium oriental est aussi celui de Maurice Tranchant de Lunel résidant à la villa des Pins à la limite Sud-Ouest du quartier de Tamaris.

6 / AD 83

7 / Éric Houdard

8 / Article

Notre dame des pins



MAURICE TRANCHANT DE LUNEL À LA VILLA NOTRE-DAME DES PINS

Qui est cet homme ?



Maurice Tranchant dans le jardin de sa villa

Maurice Tranchant appartient au monde de l'art, il est architecte et aquarelliste. Lorsque ses ennuis judiciaires éclatent à La Seyne il a 56 ans et une vie riche derrière lui : riche par sa vie artistique de peintre aquarelliste, riche par son métier d'architecte (c'est lui qui conçoit les plans de la Mosquée de Paris). Mais riche aussi par ses nombreux voyages au Moyen Orient (Syrie, Irak, Iran), en Afrique noire (Sénégal, Guinée...) et en Extrême Orient (Cambodge, Siam, Birmanie, Chine...). C'est le parfait orientaliste de son temps. C'est un navigateur et, à bord de son yacht rattaché à Nice, il parcourt la Méditerranée.

Sa famille, originaire de La Ferté-sous-Jouarre en Seine et Marne fabrique des meules à moulin.

Une famille aisée qui l'envoie suivre des études en Angleterre à Oxford où il devient l'ami de Rudyard Kipling. À 19 ans il suit l'école des Beaux Arts à Paris - section architecture - puis l'académie Julian où il se forme à la peinture. En 1900, installé à Nice où il exerce son métier d'architecte, il se déplace à plusieurs reprises au Maroc entre 1902 et 1912. Il épouse Jane de Lunel dont, avant de se séparer, il aura une fille. Il adjoint le nom de sa femme "de Lunel" à son propre patronyme. Après le protectorat français en 1912, Tranchant de Lunel rencontre le tout nouveau résident, le général Lyautey qui le nomme directeur du nouveau service des beaux arts, antiquités et monuments historiques. Il visite l'Alhambra à Séville (??? Grenade) où il fait un



long séjour pour connaître les nouvelles techniques de restauration. Ainsi fait-il restaurer les médersas de Fès et les portes monumentales des médinas marocaines. Il mène une expédition au Sud de l'Atlas pendant plusieurs mois. Ses nombreux dessins paraissent dans la revue France Maroc, puis il est envoyé en Syrie. Pendant la Grande Guerre, il est mobilisé pendant deux années.

Bien que membre de l'élite de la société coloniale et artistique marocaine, il est inquiété une première fois pour incitation à la débauche de mineurs et détenteur d'opium au Maroc. Il est limogé en 1923. Maurice Tranchant s'installe alors à Paris sur une péniche en bord de Seine et partage son temps entre Paris et la villa des Pins à La Seyne-sur-Mer⁹.

⁹ / Théliol Mylène, Biographie de Maurice Tranchant de Lunel. Maroc-Méditerranée. Échanges des savoirs et des savoir-faire patrimoniaux artistiques entre le Maroc et les pays méditerranéens de 1912 à 1975, 2015



L'ancienne bastide



La villa Notre-dame des Pins est la propriété de sa mère, Blanche, veuve Léon Tranchant et de sa femme. Le domaine est très vaste complanté en blé, oliviers et vignes.

Après son départ du Maroc, Maurice Tranchant de Lunel vient de plus en plus souvent à Tamaris. Il agrandit le bâtiment d'une construction dans sa partie Ouest.

Grande salle de réception, atelier pour le peintre et une tour destinée à la fumerie d'opium. Dans la villa actuelle des éléments du décor arabo-musulman sont encore visibles.

Il est prêt à accueillir ses amis et compagnons opiomanes. Fumer l'opium est une sociabilité, rappelle Cécile Guilbert, la prise d'opium est collective. Fumer est un rite. (Mais l'opium peut-être aussi bu, mangé, inhalé, absorbé par massage.)

MAURICE TRANCHANT ET LA POLICE

Le 26 mars 1925, suite à la surveillance de la maison par la police, une perquisition est menée dans la Villa-des Pins. Maurice Tranchant est inquiété pour infraction aux lois et décrets sur les stupéfiants. Mais il n'est pas demandé de mandat de dépôt pour le propriétaire à l'étonnement des policiers qui rédigent le rapport de police¹⁰.

Les policiers découvrent 2 kg d'opium et divers ustensiles de fumerie : six pipes, douze fourneaux, cinq lampes à huile et un plateau d'ébène incrusté de nacre ; 3 petits pots en verre avec de petites quantités d'opium prêtes à fumer ; un grand flacon de verre ayant contenu de l'opium, un grattoir, une curette, 2 boîtes de dross (le dross est un mauvais opium gratté dans la pipe, qui peut être réutilisé) ; une grande boîte en fer pleine de 245 g d'opium prêts à être consommés. Il est accusé de s'être procuré de la drogue en dehors de la loi - suite à la nouvelle législation de 1922. Son procès en correctionnelle a lieu en novembre 1925

d'opium conduit à une répression plus dure, ce sera le cas en 1922. Des agents antidrogues sont autorisés alors à effectuer des visites domiciliaires de jour comme de nuit sans mandat de perquisition. Il suffit que deux témoins (des "indics") informent sur les fumeries et leurs usagers. Ce qui donne de très grands pouvoirs à la police. En 1933, cette législation est abrogée, mais elle sera reprise en 1939. C'est la nouvelle législation de 1922 qui fait tomber Maurice Tranchant.

Son ami Claude Farrère dénonce cette loi et s'y oppose, avec Antonin Artaud et Robert Desnos. L'opium dit-il est "une patrie, une religion, un lien fort et jaloux qui resserre les hommes".

Lors de son interrogatoire puis de son procès, Tranchant reconnaît avoir fumé seul parce qu'il est malade et que le médicament qu'on lui avait donné n'apportait pas un soulagement suffisant.

A priori, on devient opiomane d'abord pour calmer une souffrance, physique ou psychique. La douleur est le plus souvent la raison invoquée pour la prise d'opium (qui peut l'être d'ailleurs plus communément sous forme liquide, le laudanum : des gouttes d'opium - plus ou moins nombreuses - diluées dans de l'eau (comme le faisait Baudelaire).

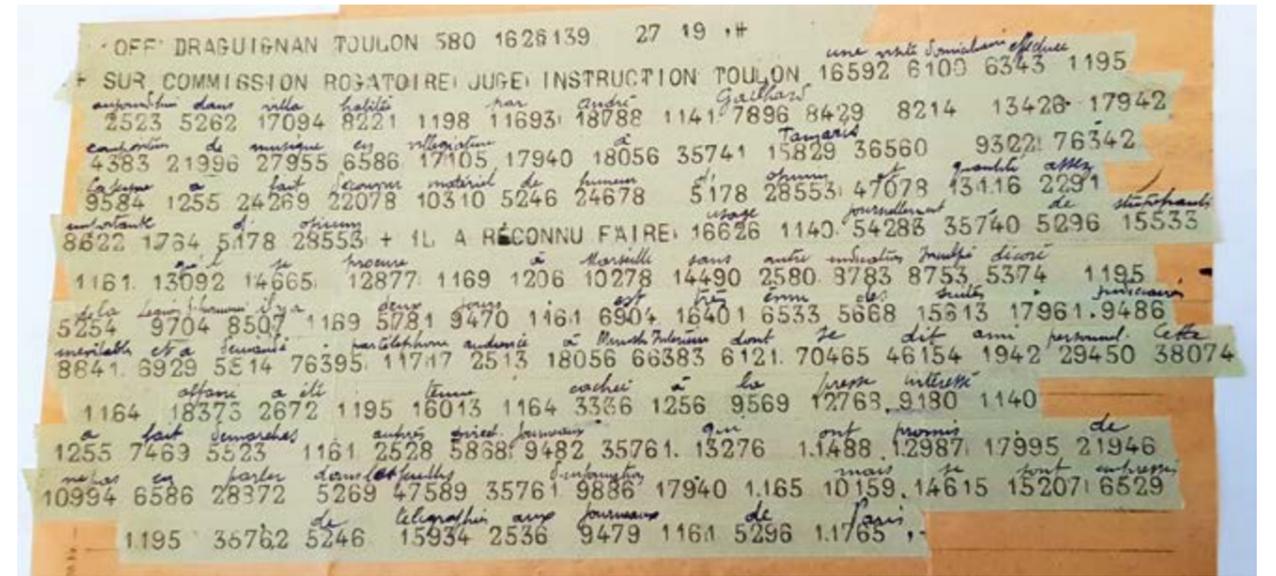
L'opium trouvé, dit-il, venait de Chine où il était allé à deux reprises, ou de Syrie, où il a exercé des fonctions officielles.

Il ajoute qu'en dehors de la pipe et des accessoires, qu'il avait l'habitude d'utiliser pour ses besoins personnels, les autres ustensiles sont des objets d'ornementation et de curiosité qu'il a recueillis pendant ses voyages. Mais cela ne convainc évidemment pas le juge qui lui demande de prouver ce qu'il avance d'autant que tout ce matériel se trouvait dans une mallette et non en exposition.

Maurice Tranchant se fournit à Marseille en 1924 où il est allé avec un jeune matelot - comme le précise un rapport sur l'affaire de mœurs qui le poursuivra. Le juge demande une application sévère de la loi et en même temps il bénéficie d'une certaine clémence en vertu des dispositions bienveillantes de la loi de sursis pour la peine d'emprisonnement infligée.

Maurice Tranchant de Lunel est défendu lors de son procès en correctionnelle par un très grand avocat, Vincent de Mono-Gaffieri, défenseur de Landru et plus tard de Joseph Caillaux accusé de trahison. Ce même avocat est membre du gouvernement du cartel des gauches entre 1924 et 1925.

En novembre 1925, Tranchant est donc condamné par le tribunal correctionnel du Var à un mois de prison et 15 000 francs d'amende. Il bénéficie d'un sursis de cinq ans pour la période d'emprisonnement. Auquel s'ajoute peu de temps après, sa condamnation pour affaire de débauche à l'égard de mineurs.



Télégramme chiffré sur la surveillance du musicien André Gaillard, AD du Var, 4M 323 Police La Seyne/Toulon. 1925



Nécessaire à opium.

Quelle est la législation ?

Suite aux problèmes que pose l'opium à la marine et à ses officiers, une législation plus dure s'impose.

En 1916, 3 mois à 2 ans de prison et une amende de 1 000 à 10 000 francs d'amende sont requis pour détention et consommation d'opium et autres alcaloïdes de l'opium, utilisés en société, vendus aussi en pharmacie (morphine et cocaïne), avec confiscation des substances saisies et fermeture des établissements (sauf dans les colonies). La loi régule la circulation et l'usage d'un certain nombre de produits.

Après la guerre de 1914, une recrudescence des affaires

10 / AD 83, 4M 323

LE "BEAU MONDE"

Le rapport de police établit la liste des visiteurs réguliers de la villa, liste du moment, non exhaustive bien sûr¹¹.

- Il s'agit des époux Pottier propriétaires des magasins des Quatre Saisons à Paris ;
- de Francis de Croisset, 47 ans, qui habite boulevard de Flandrin à Paris. Oncle de Gérald de Chevigné, ce lieutenant de vaisseau dramaturge, a épousé Marie Thérèse de Chevigné, mère de Marie-Laure de Noailles, riche héritière qui avec son mari a soutenu les artistes de la villa Noailles à Hyères. Il est auteur dramatique et romancier, un auteur à scandale.
- Jean de Castellane, 56 ans, homme politique, président des sociétés nautiques de La Seine - Tranchant de Lunel était président des sociétés nautiques de Nice.
- Roger Gaillard, 30 ans, musicien, compositeur qui a composé la musique d'une pièce dont le scénariste était Claude Farrère, il est étroitement surveillé comme le montre ce document.
- Philibert de Puyfontaine, 36 ans, poète et auteur de comédie.

Comme on peut le voir ici, Cécile Guilbert a raison de préciser que l'opium inspire plus les écrivains que les peintres ou les compositeurs.

On y ajoute Georges Le Baillif (?); le comte Foulques de Tholozan, 29 ans, qui habite à Hyères. Une villa Tholozan à Hyères porte le nom de cette famille.

Autres habituées de la ville : M^{me} Malançon, rentière dont la fille serait l'épouse de M. Bergeret, secrétaire particulier du Président du Conseil ; M^{me} Carrière, amie de M. Maginot, ancien ministre, se fournit en opium qu'elle emporte à Paris.

11 / 4M 323 Police La Seyne/Toulon, 1925

Maurice Tranchant fournit l'opium qu'il achète à Marseille et revend à ce beau monde.

À Paris, Andréa d'Audrouin artiste peintre (qui dispose d'une fumerie dans son atelier), fume avec Francis de Croisset, oncle de Gérald de Chevigné, gendre de la comtesse de Chevigné et "Huit autres personnes du monde des invertis", est-il précisé¹².

Il y a donc dans cette affaire, des liens étroits entre les vacanciers en villégiature à Tamaris qui se fournissaient et consommaient dans la région et leurs relations et leur vie à Paris.

Paris était aussi un grand centre d'opiomanie.

Clara et André Malraux étaient liés à Maurice Magre et Jean Orsenne, grands consommateurs d'opium. Clara Malraux raconte : "Maurice rêvait d'Extrême Orient en fumant ses huit pipes d'opium par jour. Sitôt le déjeuner pris dans un bel appartement du XV^e, il se rendait dans un atelier des Ternes où il rejoignait Suzanne Paris, comédienne. Et là l'obscurité tombée, ils s'orientalisaient. Étendues ainsi qu'il se doit, Maurice, Suzanne et moi fumions tandis qu'André racontait d'admirables histoires. Ils nous mêlèrent à leur vie, au rythme d'une journée par semaine, le jeudi."¹³

Que devient Maurice Tranchant de Lunel ?

Malgré ses soucis judiciaires, il continue à mener grand train et donne de belles réceptions sur sa péniche à Paris comme l'indique cet article du Figaro datant du 8 juillet 1930.

12 / Idem

13 / Cité par Cécile Guilbert, op.cit.

— Une très jolie soirée vient d'être donnée à bord de la péniche *Ma Galère*, dont M. Tranchant du Lunel est propriétaire. Le comte et la comtesse Robert de Lastic, son gendre et sa fille, l'aidaient à en faire les honneurs, ainsi que leurs amis Mme de Rosière, le comte et la comtesse de Bagnolo.

Parmi les invités : comte et comtesse de Chappede-laine, comte et comtesse Robert de Montjou, baron de Merval, baronne de Tuault, Mme de Saint-Estève, Mlle Annelet, M. Dollinger, Mme Jourdan-Gassin, comte de Foras, comtesse de Bastière, Mme Colonna, M. et Mme Jean de Laire, Mlle Delherbe, Mme de Riberolles, prince Sherbatoff, comte et comtesse de Villèle, comte et comtesse Maine de Biran, comte et comtesse Pighetti di Rivasso, Mlle de Dinchin, M. et Mme Jeancard, Mlle Renault, M. du Tillet, comte de Montfort, marquis de Migré, M. Duchesne-Fournet, comte de Lastic-Saint-Jal, M. de Franqueville, M. Levasseur, M. G. Tremblay, etc.

Le Figaro, 8 juillet 1930

Il participe à de nombreuses manifestations artistiques dont celle des arts décoratifs en 1925 où il contribue à la réalisation du pavillon du Maro. Au tout début des années 1930, Maurice Tranchant s'installe définitivement à La Seyne, affaibli par des problèmes pulmonaires. Cocteau lui rend visite ainsi que son très proche ami le maréchal Lyautey pendant une quinzaine de jours en avril 1932. Maurice Tranchant décède à La Seyne en novembre 1932.

La maison restera la propriété de sa fille jusqu'au début des années 40.

L'opium (ou poison noir) va petit à petit disparaître détrônée par l'héroïne et les drogues de synthèse. Au cours des années trente la consommation d'opium diminue à cause de la prohibition et donc de la difficulté à se procurer de l'opium de plus en plus cher. De nouvelles drogues plus faciles d'accès jouent la concurrence. Cocteau plusieurs fois désintoxiqué au cours des années 1920-1930, est encore inquiet à Toulon en 1939, pris en flagrant délit. Cependant sa notoriété atténuée sa condamnation et cette affaire sonne le glas de sa consommation d'opium, la guerre va le sevrer complètement.

Un point d'interrogation ponctue le titre de cet article. N'est-ce donc qu'une consommation mondaine ? Pour l'essentiel, oui. Néanmoins dans les archives de la police quelques affaires, modestes, concernent des chinois qui travaillent aux FCM à partir de 1917¹⁴, mais aussi affaires en 1918, 1922, 1923 – travailleurs surveillés et trafiquants-consommateurs, détenteurs de dross (mauvais opium peu cher) ou de petites quantités d'opium, sans commune mesure avec l'affaire Tranchant de Lunel.

14 / Céline Régner, "Les travailleurs chinois de la Grande Guerre, l'exemple de La Seyne-sur-Mer", *Regards* n°15, numéro spécial, 2014 - 2015. Archives départementales Var 3U3048, 3U3054

Travailleurs chinois à La Seyne, détenteurs ou et consommateurs d'opium

1917	Ou Tech Li Tchang Tsiang Mouk Leon Seng	Viennent de Marseille
1918	Don Von Ton	Porteur d'opium arrêté au sein des FCM
	So Keun Li Tchoung Cham Han San Lei Yun	Condamnés à des peines de prison
	Ou Teck	Envoyé au dépôt des travailleurs coloniaux à Marseille pour fait de grève
1923	Pee Tech Chan Tchang Sung Li Hang	Manceuvres aux FCM, emprisonnés
1925	Low Who	FCM, barquement chinois (70 g d'opium). 3 mois d'emprisonnement.

A D 83, 3 U 3048, 3 U 3054

Drogue du romantisme et de l'orientalisme, l'opium a donc toute sa place dans le quartier de Tamaris qui reçoit une population dont la consommation de drogue fait partie du mode de vie. Il est indéniable que l'opium est la drogue du beau monde des écrivains plus que des artistes et on en a un bel exemple dans cette affaire seyno-tamarisienne des années 1920.



Mylène Thélol a soutenu en 2015 une thèse intitulée "Le regard français sur le patrimoine marocain : conservation, restauration et mise en valeur de l'architecture et de l'urbanisme sous le protectorat (1912-1936)". Elle a rédigé une fiche biographique assez complète sur Tranchant de Lunel accessible sur internet. J'ai trouvé un très bel article sur internet (*cairn.info*) datant de 2003, d'un spécialiste du sujet, Ami-Jacques Rapin, *La divine drogue : L'art de fumer l'opium et son impact en occident au tournant des XIX^e et XX^e siècles*. Je remercie chaleureusement M. Pintard qui nous a guidés dans la découverte de la villa Notre-Dame-des-Pins.

Daniel Blech

C.N.I.M.* au Moyen-Orient : l'affaire OSIRAK

* C.N.I.M. : Constructions Navales et Industrielles de la Méditerranée

Silences et tabous. Silence de la nuit, tabous officiels, un événement survenu dans la nuit du 5 au 6 avril 1979, aux CNIM de La Seyne en a subi la pesanteur.

Aux portes de l'entreprise, dès l'embauche du 6 avril au matin et dans l'urgence, un tract des cinq organisations syndicales, dans l'unité, s'adresse au personnel sur un ton inhabituel. Elles "ont procédé à une première analyse de la série d'explosions qui s'est produite aux environs de 3h00 à l'atelier nucléaire de Brégaillon" et s'interrogent "sur le but de ce grave incident... à propos duquel on peut énumérer des hypothèses multiples et diverses". Elles sont préoccupées par ses conséquences pour le personnel, pour l'entreprise.

L'ensemble du personnel a besoin d'informations. Elles demandent la réunion du CHS (Comité d'Hygiène et de Sécurité) pour connaître toute la vérité et que des mesures soient prises. Le tract exprime bien la surprise, la consternation, l'émoi qui se vérifie dans les ateliers et les bureaux, tant auprès des ouvriers que des techniciens et des cadres, mais aussi à la direction et chez les sous-traitants. Les commentaires et interrogations vont bon train notamment sur la sécurité. Et hors les articles de la presse locale, il n'y aura guère d'évocations publiques pendant longtemps.

L'affaire en question, arrêtera de concerner les chantiers assez rapidement, mais déploiera ses effets longtemps, très loin de La Seyne. Elle fait penser à cette théorie de "l'effet papillon" lorsque les premiers programmes de prévision météorologiques laissaient augurer qu'un effet négligeable sur l'équateur, un battement d'aile au Brésil, pourrait entraîner une catastrophe dans l'hémisphère Nord, comme un ouragan dans l'Oklahoma.

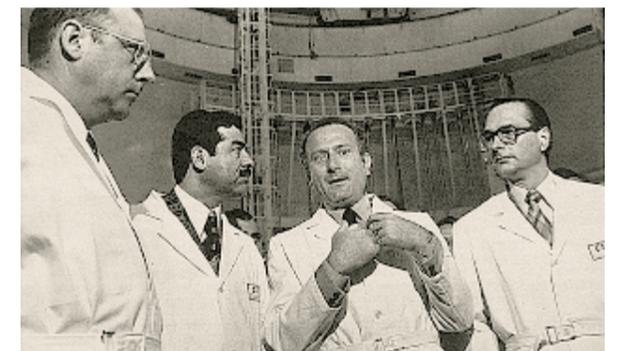
Ce premier coup d'aile bruyant à La Seyne sera suivi d'autres, l'année suivante en région parisienne. Mais pour comprendre l'enchaînement des événements il nous faut revenir à leur cause profonde qui mènera à la catastrophe après un épisode aggravant et deux coups de tonnerre successifs.

Les autorités françaises comprirent l'épisode seynoïse comme une manifestation de "mécontentement" d'un gouvernement étranger. Cinq hommes avaient pénétré - facilement - dans le bâtiment des CNIM pour poser des engins à charge creuse sur des cuves en alliage spécial de réacteurs nucléaires fin prêts pour la livraison. Le temps passant on crut l'affaire éteinte. Mais durant l'été 80 les hostilités reprirent. Un ingénieur physicien égyptien, le Docteur El Meshad, fut trouvé égorgé dans la chambre d'un grand hôtel parisien. Il était missionné pour contrôler un produit à destination de l'Irak. Puis vinrent des plastiquages parisiens : contre un bureau d'étude nucléaire et contre l'appartement d'un libraire, homonyme malheureux d'un directeur de projet de cet organisme. Enfin de nombreux ingénieurs travaillant au

projet eurent droit à des lettres anonymes menaçantes, un projet très lié à la politique étrangère française d'alors.

Dans les années 70, les présidences Pompidou et Giscard d'Estaing poursuivirent la voie gaulliste d'échanges diplomatiques et commerciaux renforcés avec les pays arabes, notamment avec l'Iran et l'Irak. Jacques Chirac, Premier Ministre, partit rencontrer, en 1974, Saddam Hussein, important vice-président irakien, acteur de la nationalisation des compagnies pétrolières étrangères. Lors d'un voyage retour, Saddam put visiter Paris et des installations nucléaires. Un accord de coopération énergétique sera signé le 18 novembre 1975 : la France bénéficiera de 23 % du pétrole irakien à prix stabilisé, l'Irak obtiendra un réacteur nucléaire de 70 Méga Watt (MW), fourni clé en main.

Ce sera une copie de l'équipement de recherche fonctionnant à Saclay : OSIRIS, de 65 MW, qui s'appellera Tamuz 1 en Irak, et flanqué d'un réacteur de 5 MW, Tamuz 2, pour les expérimentations réduites. Le tout sera implanté à Al-Tuwaitha à 18 km au S-E de Bagdad par la filiale du CEA, Technicatome, plastiquée en 1980. Les travaux sont confiés à Bouygues pour le gros œuvre, à CNIM pour les cuves, à Péchiney-Saint Gobain pour les laboratoires de matériel irradié et COMSIP pour les installations électriques. Le CEA devra assurer la formation d'une centaine d'ingénieurs et techniciens irakiens à Saclay, accompagner l'entretien et la maintenance de l'équipement pendant 10 ans et livrer 6 charges d'uranium à haute teneur (93 % d'U 235).



MM Jacques Chirac et Saddam Hussein visitent Cadarache

Les deux parties contractantes sont sérieusement motivées. Le gouvernement français a aidé à une percée, dans l'export de technologies nucléaires, et espère d'autres exportations, bienvenues après la récession des années 1974/75. Ce sera le cas. L'Irak, de son côté, investit massivement dans l'industrie, les infrastructures, le logement, et accorde beaucoup d'importance à la modernisation de ses armées. Y aura-t-il des marchés pour les entreprises françaises ?

Le gouvernement irakien voit dans la recherche nucléaire renforcée (il disposait d'un réacteur nucléaire russe de 2 MW depuis 1976) une affirmation de son rôle régional. De même pour l'armée rénovée. Après la mort de Nasser en 1970, n'y a-t-il pas une place à prendre au Moyen-Orient ? Mais, il n'est pas assez précautionneux dans ses déclarations. Alors que la France insistait dans les contrats sur le contenu civil et pacifique du nucléaire irakien, avec contrôle des installations et matières par l'AIEA (Agence Internationale de l'Énergie Atomique), Saddam confiera le 8 septembre 1975 à un journaliste libanais, avant la signature de l'accord et alors même que l'Irak avait approuvé le Traité de non-prolifération des armes nucléaires dès 1970 : "l'accord avec la France est un premier pas concret vers la production de l'arme atomique arabe".

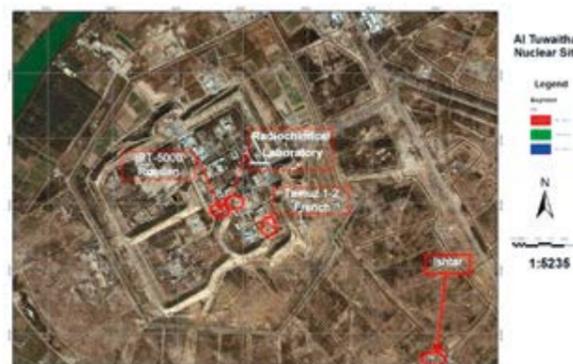
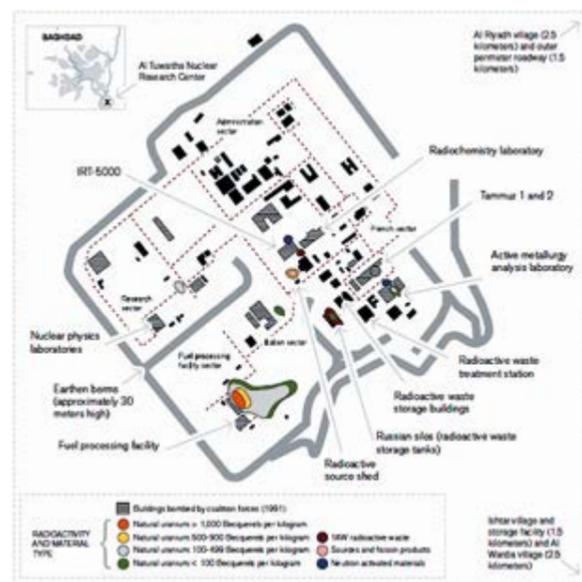
Un propos qui ne peut qu'augmenter la détermination (contraire !) de Menahem Begin, de son armée... et de ses services. Pour eux, OSIRAK devient O'Chirac ! Israël veut conserver le monopole nucléaire au moyen Orient, obtenu avec l'aide de la France dans les années 1950/60. Par la pression diplomatique et avec l'appui des USA, Israël obtiendra une réduction substantielle des livraisons d'U 235. Une seule des charges annuelles sera livrée au lieu de 6, et celle-ci sera pré-irradiée, rendant sa manipulation plus difficile. Toutes ces évolutions n'apparaissent pas à l'époque. Il faudra les polémiques et controverses ultérieures sur le programme irakien pour en savoir plus.

Voilà donc l'explication des puissantes explosions à La Seyne et elles eurent rapidement des conséquences immédiates ; ce fut la gestion française du battement d'aile aux CNIM.

■ D'abord aux chantiers : le Directeur Général Marcel Berre réagit à la demande des syndicats, non pas en CHS mais par un Comité d'Entreprise le 10 avril 1979, une semaine après l'évènement (du mercredi au mardi suivant). L'instance est apparemment plus adaptée, mais la réunion est contrainte en temps : 30 minutes, avant son départ pour Paris. Le premier point à l'ordre du jour porte sur une bonne nouvelle susceptible de détendre l'atmosphère, celle d'une commande de paquebot, et au détriment d'un chantier japonais, aussi sur les rangs (il s'agit de l'Atlantic pour la Home line, 204 m et 30 000 ch : 30 mois de travail). Puis il aborde la question du "sabotage relatif à un matériel destiné à l'Irak" qui nécessitera une réparation de 30 000 heures de travail après approvisionnement (6 à 12 mois). Les dépenses de remise en état seront couvertes par les assurances (30 Millions de F). Selon lui le gardiennage n'était pas en cause, les rondes et la surveillance se

faisant selon les normes de la défense nationale. Mais la sécurité sera encore renforcée.

■ À Paris ensuite : la partie irakienne avait demandé le remplacement des cuves dans les meilleurs délais. Il lui fut répondu officiellement très tard, en septembre 1979, par la voix de Raymond Barre qui s'engagea sur une réparation avec garantie de 7 ans. On peut supposer que l'accord sur la formule de réparation satisfaisait tout le monde et que les travaux avaient été diligentés et quasi terminés à l'époque de l'annonce, car les cuves seront livrées en octobre 1979. Les CNIM avaient dépêché 20 à 30 techniciens et ingénieurs, selon l'avancement des tâches, qui travaillaient dans de bonnes conditions : "nous étions logés dans un village spécial situé à 2 km du chantier, constitué de petites maisons, d'une école, d'une piscine et d'un petit commerce". La vie était plutôt agréable, malgré la température qui approchait des 50 °C l'été.



Mais un gros imprévu et deux orages allaient troubler la météo internationale...

La révolution islamiste de 1978/79 en Iran bouleverse les équilibres au Moyen-Orient. Elle surprend les chancelleries, affecte le marché pétrolier, et contrarie le voisin irakien sunnite et laïc, qui craint cette théocratie chiite. L'Irak attaque l'Iran le 22 septembre 1980 au prétexte du retour du Chatt-Al-Arab à l'Irak. Une guerre d'usure suit les premières batailles de mouvement. La guerre s'arrête-

ra après 8 ans d'épreuves, par l'affaiblissement des deux belligérants, sans gain territorial aucun. Son surarmement ruine l'Irak et l'endette. Les pertes en hommes affectent surtout l'Iran : le total de 700 000 morts est à proportion de 3 iraniens pour 1 irakien.

Le choc pétrolier aura des effets économiques lourds, notamment pour la construction navale, dont les activités de CNIM. A Al-Tuwaitha, pour les techniciens français, l'ambiance bascule.

"La situation a changé du tout au tout avec la guerre Irak-Iran. Le village était fermé et nous étions logés dans le centre de Bagdad, avec couvre-feu toutes les nuits. Sur le chantier c'était encore pire. La centrale était entourée de hauts murs et protégée par des armes lourdes. Nous étions surveillés en permanence".

Une semaine après le début des hostilités, le site nucléaire est une première fois attaqué par quelques avions Phantom iraniens qui lancent des bombes américaines fournies par Israël. Ce n'est pas une réussite. Un dôme et un système de refroidissement seront réparés, côté irakien on espère que les réacteurs pourront bientôt diverger. Ce moment est important : les conventions internationales interdisent toute agression d'un équipement nucléaire en fonctionnement.

Le 7 juin 1981, 2 jours avant la première réaction en chaîne, l'armée de l'air israélienne, attaque Al-Tuwaitha en force : 14 avions pour un deuxième bombardement, après un raid de 1 600 km. Le site est sévèrement touché, les pilotes seront des héros en Israël. Au sol on compte 11 morts, 10 soldats irakiens et un jeune ingénieur français. Le réacteur 1 est hors d'usage, le réacteur 2 redémarrera en 1987. Les gens des CNIM témoignent : "l'attaque du 7 juin s'est passée à 17h40 en rase motte. Nous avions quitté le chantier à 16h. Nous avons entendu une série d'explosions très violentes. Sur place c'était la pagaille la plus totale : ambulances, armée, police. Les dégâts étaient énormes. La défense irakienne n'avait rien vu venir". L'équipe CNIM rentrera quelques jours plus tard.

Une demande de reconstruction irakienne déposée fin 1981 sera éconduite sous la présidence Mitterrand. Cependant, en réponse au scandale international de cette agression militaire illégitime, Pierre Mauroy, premier ministre, condamnera publiquement l'attaque israélienne et une charge supplémentaire d'U 235 sera livrée.

Suite à la crise des affrètements et commandes de bateaux, les investissements aux CNIM vont aux activités terrestres. En 1982, est créée NORMED, réunion des chantiers navals de La Seyne, La Ciotat, Dunkerque, tous trois en difficulté. NORMED est mise en liquidation judiciaire en février 1989, et une nouvelle CNIM toujours liée au groupe Herlicq poursuit les activités dites terrestres.

La fin de l'espoir nucléaire irakien approche avec la guerre du Golfe de 1990, suite à l'occupation du Koweït par l'armée irakienne. L'aviation américaine bombarde à son tour Al-Tuwaitha, une troisième et dernière fois, en 1991, détruisant complètement les équipements, avec, comme en 1981, dissémination de nucléides et danger pour la population des environs.



Vestiges de Al-Tuwaitha

Mais c'est toute l'affaire OSIRAK qui empoisonnera durablement l'atmosphère diplomatique. Elle contribuera aux arguments américains de la deuxième guerre du Golfe qui culmineront avec les déclarations mensongères des responsables américains à l'ONU, et leur décision unilatérale de déclencher cette guerre.

Les négociateurs satisfaits du dossier OSIRAK de 1975 pouvaient-ils imaginer la réaction israélienne de la nuit du 9 avril 1979 à La Seyne, premier jalon d'une suite infernale d'évènements au Moyen-Orient ? Et leur aboutissement : en 30 ans l'Irak, pays alors en construction, est devenu un pays désarticulé, sans contrôle de sa richesse pétrolière, dans une région du globe déstabilisée.

Puissance insoupçonnable de l'effet papillon en politique internationale ?

OSIRAK ET LE MOYEN-ORIENT

- **Années 60** : Création de l'OPEP, Prise de pouvoir des dirigeants Baas. Saddam Hussein vice-Président
- **1972-73** : Nationalisation du pétrole irakien, fin de l'Irak Petroleum Cie / Guerre du Kippour et premier choc pétrolier
- **1975** : Accord franco-irakien du 18 novembre (OSIRAK)
- **1978** : Révolution islamique iranienne de Khomeini Deuxième choc pétrolier
- **1979** : Saddam Hussein Président de l'Irak Sabotage à La Seyne (6 avril)
- **1980-1988** : Guerre Irak-Iran
- **1980** : Bombardement Iranien sur Al-Tuwaitha (22 septembre)
- **1981** : Bombardement israélien sur Al-Tuwaitha (7 juin)
- **1990** : Invasion du Koweït, 1ère guerre du Golfe inspection ONU contre armes A.B.C / Sanctions ONU Bombardement américain sur Al-Tuwaitha
- **2001** : Attentat des Twin Towers
- **2003** : Invasion de l'Irak, 2^{de} guerre du Golfe

Henri Ribot

UNE FOSSE COMMUNE

DÉCOUVERTE AUX MOUÏSSÈQUES

AU LIEU-DIT "LA CHAPELLE DES MORTS"

AVANT LES FORGES ET CHANTIERS DE LA MÉDITERRANÉE

XVII^E SIÈCLE



En 1639, la vue cavalière de la rade de Toulon, due à Honoré et Bonnafoux, signale, entre le môle de La Seyne et la tour de Balaguier l'existence d'une chemin évitant le bord de mer (la zone de l'actuelle place de la Lune, du provençal "lona", marécage) puis se rapprochant du rivage, longeant celui-ci, avant de filer en ligne droite en direction de la tour de Balaguier. On ne peut dire si, lorsqu'il atteint le rivage à hauteur de la zone de fouille d'avril 2019, il y avait là un bâtiment.

XVIII^E SIÈCLE



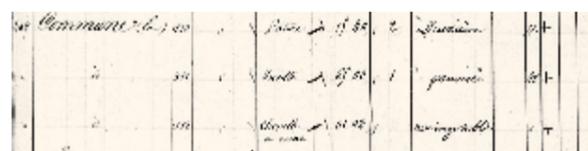
La carte de Cassini, ou carte de l'Académie, dont les relevés de terrain datent de 1778 pour Toulon, porte une structure, sans dénomination, située sur le cap Ronselle séparant le

port de La Seyne (Seine) de l'anse des Mouïssèques et non loin du chemin de Balaguier conduisant aux batteries de l'Éguillette et de Balaguier. Chapelle ? Tour de guet ?¹



La carte de William Faiden, publiée à Londres en mai 1794, situe sur ce cap une construction circulaire et dénomme ce lieu "Les Morts".²

PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX^E SIÈCLE



Le cadastre de 1830 fournit des indications plus précises.³ Tout d'abord, sur le plan d'assemblage de La Seyne, le

¹ / Carte géométrique de la France au 1/86400 dite de l'Académie ou de Cassini - dossier 155 feuille de Toulon, levée en 1778 par les frères Thouvenot.
² / William Faiden - Geographical survey of the environs of Toulon. Charing Cros, may 1794.
³ / Archives départementales du Var.

secteur situé entre l'agglomération et l'Éguillette est classée en zone agricole essentiellement composée de vignes. Le détail de la feuille portant le quartier des Mouïssèques (en provençal : marais asséchés) montre qu'au nord du chemin de Balaguier, le cap séparant le port de La Seyne de celui des Mouïssèques, présente deux terrains agricoles, les parcelles 311 et 332, séparés par un petit port qualifié par la suite de "port de pêche des Mouïssèques" qui disparaîtra en 1948-1949 lors des derniers aménagements des chantiers navals. C'est sur la parcelle 311 appartenant à la commune que s'élèvent les restes (parcelle 312) d'un édifice oblong dépourvu de couverture décrit comme chapelle ruinée et occupant l'emplacement de celui porté par les cartes de 1778 ("Ronselle") et 1794 ("Les Morts").

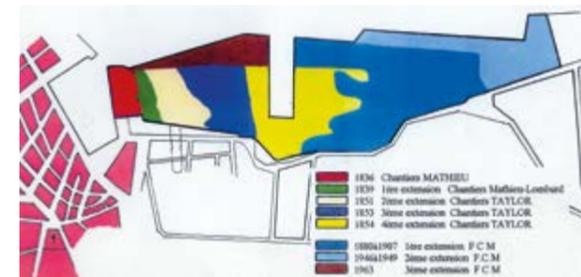


Un dessin non daté, du peintre toulonnais Vincent Courdouan (1810-1893) intitulé "Le port de la Seyne", appartenant aux Amis du Vieux Toulon, représente la chapelle des Morts intacte avec son fronton à l'italienne. C'est à l'heure actuelle le seul document permettant de connaître l'aspect de cet édifice avant 1829.

AU TEMPS DES FORGES ET CHANTIERS DE LA MÉDITERRANÉE⁴

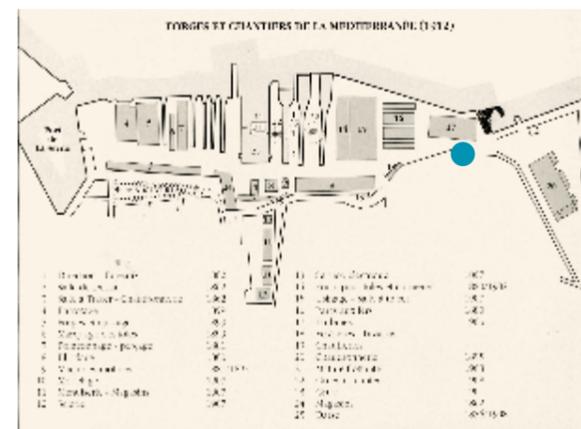
SECONDE MOITIÉ DU XIX^E SIÈCLE - DÉBUT DU XX^E SIÈCLE

⁴ / La bibliographie concernant les chantiers de La Seyne-sur-Mer est abondante. Nous avons retenu pour notre propos les ouvrages suivants :
• Association pour l'histoire de la construction navale à La Seyne-sur-Mer : SILLAGES 1 - Les pionniers, Hémisud, 1994 ; SILLAGES 2 - Les conquérants, Hémisud, 1996.
• Marius Autran - Images de la vie seynoise d'antan, 8 volumes publiés entre 1987 et 2001, G.R.A.I.C.H.S.
• Louis Baudoin : Histoire générale de La Seyne-sur-Mer, Imprimerie Saint-Victor, 1965.
• Patrick Martinenq : Place de la Lune, aspects de l'histoire de La Seyne-sur-Mer 1830-1936, ERG, La Barbannerie, Laurecourt, 1983.
• Louis Mongin - Toulon sa rade, son port, son arsenal, son ancien bague, Imprimerie André Lions, route de La Valette, 1904
• Serge Razzanti - "Quand les Seynois construisaient des navires 1808-1903", dans : Cahiers de Patrimoine ouest varois, n°14 : Dir. Henri Ribot - Regards sur deux terroirs : La Seyne-sur-Mer - Saint-Mandrier-sur-Mer, Ed. du Foyer Pierre Singal 83110 Sanary-sur-Mer, 2012.



C'est au cours de cette période que les chantiers navals, devenus Forges et Chantiers de la Méditerranée en 1855, se développent vers l'Est : 1856, darse d'armement ; 1860, atelier de blindage ; 1862, atelier de 227 m le long de la place de la Lune, porte d'entrée et bureaux ; 1880, parc à fer et divers ateliers.

[FIG. 8 manquante] Vers 1880, un promoteur de grande envergure, Marius Michel, plus connu sous le nom de Michel Pacha, lance un vaste programme de constructions immobilières et d'aménagement urbain entre les Mouïssèques et la baie du Lazaret, dont le pivot se situe au quartier de Tamaris (400 hectares de terres agricoles sont ainsi achetés). A la suite d'un accord, il cède quelques terres aux Forges et Chantiers de la Méditerranée désireux de poursuivre leur extension vers l'Est en comblant les anses séparant les caps ou en achetant des terrains agricoles.



C'est ainsi que, pour la première fois, en 1895, sur un espace de près de 5 hectares acheté à Marius Michel, et situé au sud du chemin de Balaguier, est créé l'atelier des Mouïssèques destiné à la construction des chaudières à vapeur. En 1899, de nombreux ateliers suivent (le point bleu correspond à l'emplacement de la fouille qui a livré en 2019 les restes de six corps humains adultes et jeunes).

Mais c'est en 1904, lors des travaux du futur atelier des turbines, situé sur la parcelle 311 du cap et pratiquement à la hauteur du petit port des Mouissèques, que la chapelle dite "des morts" va faire parler d'elle.

Selon Louis Mongin : "Sur l'emplacement situé à l'ouest de l'atelier des chaudières et au bord de la mer même, existait une très ancienne chapelle désignée sous le vocable de "chapelle des morts" ; elle a été démolie il y a une quarantaine d'années. Son surnom de "chapelle des morts" lui a été donné car en creusant les fondations des nouveaux ateliers on y a trouvé des ossements humains que l'on a supposé être ceux de victimes d'épidémies enterrées rapidement à cet endroit, ou de militaires inhumés après les événements de décembre 1793".⁵



Bien après la création de la gare PLM de La Seyne-Tamaris-sur-Mer (1859), une voie secondaire raccorda les F.C.M. à la gare principale par la mise en service en 1920 d'un pont basculant. Une voie ferrée, interne aux chantiers, relia ainsi les ateliers entre eux et, dans le secteur des Mouissèques, en traversant le chemin de Balaguiet pratiquement au niveau de la fouille conduite en 2019.

LA CHAPELLE ET LE PROBLÈME QU'ELLE POSE⁶

Si la dénomination de "chapelle des morts" est très récente (XIX^e siècle), nulle part nous n'avons à ce jour trouvé trace d'une dédicace concernant cet édifice. Certains ont proposé "Saint-Louis", ce qui semble surprenant puisqu'un clos Saint-Louis et une chapelle de ce nom appartenant à l'évêché de Toulon depuis le XVI^e siècle existent de l'autre côté de la colline portant le fort Napoléon, donc à peu de distance. Durant le siège de Toulon en 1793, côté Mouissèques, une batterie alliée était dénommée "Saint-Louis", et c'est tout. Ce n'est donc qu'après 1639 (carte d'Honoré et Bonnefoux), et en nous appuyant sur les indications portées sur les cartes de Cassini (1778, "Ronselle"), de Faiden William (1794, "les Morts"), le cadastre de 1830 (chapelle ruinée), et grâce aux quelques mentions glanées chez des auteurs contempo-

⁵ / Louis Mongin - Toulon sa rade, son port, son arsenal, son ancien bague, 1904.

⁶ / Cahiers de Patrimoine ouest varois, n°5/6 : Delattre Gérard, Saliceti Pierre – "Les Monuments religieux de l'Ouest toulonnais", Ed. du Foyer Pierre Singal 83110 Sanary-sur-Mer, 2002, vol 2, pp. 293 à 570.

rains, que nous nous appuyions pour définir une fourchette chronologique correspondant à l'édifice apparut sur le cap dénommé Ronselle par Cassini et "La chapelle des Morts" de Mongin.

S'il était dit sans preuve que cette chapelle aurait été bâtie par des pêcheurs, nous n'avons malheureusement rien trouvé qui ait correspondu à cette assertion ; en revanche, si nous admettons qu'elle a bien existé durant la période couvrant les XVIII^e et XIX^e siècles, comment expliquer les ensevelissements collectifs qui se seraient faits autour d'elle dans un périmètre relativement large ?

Epidémie ou guerre ?

Pour ce qui est des épidémies, entre 1707 et 1884, nous relevons dans les archives de La Seyne les pics suivants :

- **La peste de 1721** qui fit 2 000 morts à La Seyne (Ordre donné par de Vivelle que tous ceux qui ont des morts enterrés dans leurs propriétés ou dans celles qu'ils ont occupées à la campagne ne leur appartenant pas, seront tenus de faire couvrir les fosses d'un tas de pierres, en forme de muraille, à la hauteur de deux pans, avec une croix dessus, à peine de 50 livres d'amende. ...)⁷.
- **Le choléra** : en 1835 (58 décès à La Seyne), 1865 (500 décès à La Seyne) et 1884 (1 160 décès pour la région toulonnaise).

Quant aux guerres, un seul épisode est à retenir, celui du siège de Toulon en 1793. À l'issue des combats, on dénombra 18 000 soldats tués parmi lesquels 10 000 pour les troupes alliées et royalistes défendant la place, et 8 000 pour les troupes conventionnelles dont 1 000 pour la seule nuit du 17 décembre 1793 lors de la prise de la redoute Mulgrave (actuel Fort Napoléon) située à peu de distance dans le sud-est des Mouissèques.

Qu'a-t-on fait des corps ?

Le 6 février 1794, une instruction du Conseil de Santé des Hôpitaux militaires portant sur les inhumations fut expédiée de Port-la-Montagne (ex-Toulon) par l'agent national Sénès le Jeune aux administrateurs des communes sur lesquelles s'étaient déroulés les derniers combats. Les archives de Sanary nous ont livré ce document signé par le Ministre de l'Intérieur qui précisait les conditions dans lesquelles devaient être enterrés les cadavres trouvés sur les lieux où il y avait eu des batailles (profondeur d'ensevelissement, fumées aromatiques de résineux ou de bois enduits de résine près des lieux d'inhumation ; équipement et préparation du personnel chargé de l'enfouissement) et dans les cimetières (en plaine, ensevelissement dans les 24 heures, recherche des corps ; fosses de six pieds de profondeur, chaux et eau). En cas de défaut de terre, il fallait brûler les corps ou bien les porter dans des carrières abandonnées ou dans des cavités naturelles que l'on ferait ébouler à l'aide de mines (Archives de Sanary).

Il semble cependant que cette instruction n'ait pas eu tout

⁷ / Eugène Castellan - Histoire d'Ollioules, 1937, p.154

l'écho attendu puisque, le 18 avril suivant, le même Sénès le Jeune rappelait ces mêmes communes à leur devoir car, écrivait-il " dans plusieurs endroits les cadavres pourrissent par terre ... Je vous réitère de prendre sans délai les mesures nécessaires ..." (Archives de Sanary).

Ces textes sont instructifs quant au fond car ils nous invitent à poser une question, une seule, qui concerne La Seyne, mais que nous pourrions répéter à l'envie pour d'autres communes :

Où sont aujourd'hui enterrés les mille soldats républicains tombés en trois heures, dans la nuit du 16 au 17 décembre 1793, lors de la prise de la Grande Redoute ?

"Une enquête minutieuse devrait être menée dans les cadastres, registres et autres documents rescapés de cette période. Le petit cimetière jouxtant la chapelle des pères capucins a disparu avec la construction du collège des Pères Maristes. Celui de l'Hôpital de Saint-Mandrier a été déplacé en 1820, c'est le cimetière international actuel. Le cimetière communal situé près de l'église de Notre-Dame de Bon Voyage a été déplacé en 1837 et transféré à Saint-Honorat où il est aujourd'hui. Tous ces cimetières étaient très éloignés du champ de bataille. À défaut de carrières abandonnées, de cavités naturelles peu nombreuses à La Seyne, ou de crématorium où les corps auraient été brûlés, il reste les fosses de six pieds de profondeur, remplies de chaux et d'eau ouvertes en des lieux proches des combats. Une fosse commune, cela doit laisser des traces sinon dans les noms de lieux du moins dans les mémoires⁸. Il doit exister quelque part un terrain sur lequel rien n'a été bâti depuis lors. Des pistes certes ténues existent, telle la mention "les Morts" portée sur la carte de William Faiden (1794) mais absente de celle de Cassini (1778), le toponyme "Bois Sacré" appliqué à la pente nord de la colline ayant porté la Grande Redoute. La fosse commune trouvée près de la chapelle des Morts détruite jusque dans ses fondations lors de l'installation de l'atelier des turbines des Chantiers de la Seyne, pourrait aller dans ce sens. De même qu'un terrain inculte situé en pleine zone urbanisée sur les pentes Nord-Ouest de l'actuel Fort Napoléon. "A ce jour, le problème reste entier" écrivions-nous en 2013.⁹

⁸ / Nous avons découvert une de ces fosses, certainement ouverte au moment de la peste de 1721, contre l'abside sud de l'église Saint-Laurent à Ollioules (fouilles d'urgence conduites par nos soins en 1992 et 1993. Cf. Rapport de fouilles, DRAC, et Cahier du patrimoine ouest varois n°7, Ollioules).

⁹ / Conclusion d'une étude rédigée par Henri Ribot à la demande de la Mairie de La Seyne afin de célébrer en 2013 le rôle joué par La Seyne dans la bataille de la Prise de Toulon en décembre 1793 et tout particulièrement lors de la prise de la Grande Redoute (nom donné par les Républicains à l'ouvrage tenu par les Anglais) autrement appelée Redoute Mulgrave (nom donné par les Anglais) dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par le Fort Caire dit "Fort Napoléon", datant de 1821.



PRINTEMPS 2019.

Au mois d'avril 2019, Toulon-Provence-Méditerranée procédait à des travaux de renouvellement et dimensionnement du réseau d'eaux usées de la commune de La Seyne-sur-Mer. Ces travaux impliquaient le creusement d'une tranchée d'environ 2 m de large sur une profondeur pouvant approcher les 4 m, le long du cours Toussaint Merle et la corniche Giovannini pour s'achever à la corniche du Bois sacré. Avisé par le Centre archéologique du Var (M^{me} Marina Valente et M. Henri Ribot), le Service régional de l'archéologie a effectué un sondage diagnostique (M^{me} Lola Bonnabel) qui livra une fosse creusée dans le substrat, comportant au moins 7 cadavres frais inhumés dans des positions et des orientations variées. Les corps ont été déposés les uns après les autres sans apport de sédiment entre deux dépôts. La fosse a été comblée sur le champ avec le substrat déplacé lors du creusement.

En fin de sondage, les ossements ont été recouvert de sable, puis un géotextile a été installé pour indiquer à quel moment faire attention lors de la fouille préventive qui devait suivre. L'ensemble fut recouvert de trois godet de sable.¹⁰

À la date du 30 novembre 2019, les résultats de la fouille préventive qui a succédé au diagnostic initial et fut réalisée par "Mosaïques Archéologie", société spécialisée dans le secteur d'activité de la gestion des sites et monuments historiques, n'étaient pas encore connus. Toutefois, l'élargissement de la zone dégagée a permis de mettre en évidence la largeur de la fosse ainsi qu'un nombre conséquent de restes humains. La présence d'hommes, de femmes et d'enfants jetés pêle-mêle à partir du bord de la fosse devrait confirmer que nous sommes en présence d'une mise en terre rapide probablement liée à une épidémie. L'étude des corps et des quelques objets qui les accompagnaient devrait répondre avec certitude à ces questions.

¹⁰ / Sondage de Mme Lola BONNABEL du Service régional de l'Archéologie, Aix.

Les six derniers colloques de l'association HPS

■ Novembre 2017 :
Éclairages sur la présence russe du XIX^e au XX^e siècle
La Seyne, Saint-Mandrier, Six-Fours

■ Novembre 2016 :
L'école des possibles,
expériences éducatives locales

■ Novembre 2015 à La Seyne-sur-Mer :
Sources pour écrire l'histoire

■ Mars 2015 à Saint-Mandrier :
La Grande Guerre sur un front oublié.
Seynois, Mandréens, Six-Fournais sur le front d'Orient
(1915-1919)

■ Novembre 2014 à La Seyne-sur-Mer :
Traces et mémoire de la guerre 1914-1918 à La Seyne,
Saint-Mandrier, Six-Fours

■ Novembre 2013 :
Quand la mer rencontre la terre



Pour plus d'informations visitez notre site internet
www.histpat-laseyne.net



n°20

Association
Histoire et Patrimoine Seynois

BP 10315
83512 La Seyne-sur-Mer
Tél. 07 87 58 62 68

www.histpat-laseyne.net

Directrice de la publication
Françoise Manaranche

Crédits photographiques :
Voir sources des documents

Conception graphique
Pierre Diez / pierre.diez@gmail.com

Impression, Réalisation
Imprimerie SPI

ISSN : 1637-889X
Dépôt légal : novembre 2019
Prix : 8 euros



BULLETIN D'ADHÉSION

J'adhère à l'association pour l'Histoire et le Patrimoine Seynois

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Membre actif : 20 euros

Couple : 30 euros

Jeune, chômeur : 8 euros

Membre bienfaiteur, au choix :

TABLe DES MATIÈRES

- **Éditorial**
par **Françoise Manaranche** p. 2

- **Julien Gomez Estienne**
Filles et garçons de joie,
la prostitution entre 1918 et 1939 p. ???

- **Jacqueline Viollet-Repetto**
Prostitution, l'évolution de la situation
entre 1939 et les années 50 p. ???

- **Henri Ribot**
2018, mystère en sous-sol
autour de l'Atelier Mécanique p. ???

- **Daniel Blech**
OSIRAK-1969, une affaire explosive
aux chantiers navals de La Seyne p. ???

- **Marie Paule François**
Fumeries d'opium,
paradis empoisonnés de 1900 à 1935 p. ???

- **Yolande Le Gallo**
Un opium mondain à La Seyne ? p. ???

